

**SEANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2002**

---

**BUREAU :**

**Présidente :** Mme Mariefrance DANCET  
**Vice-président :** M. Marc GUILLERMIN  
**Secrétaire :** Mme Annick BOUNOUS  
**Membres :** Mme Andrée JELK-PEILA, M. François BAERTSCHI  
M. Charles PAGE

**Sont présents :**

**MM. Gilles AUGSBURGER, Vincent BERNASCONI, Aldo CAVALERI, Mme Martine CASUTT, MM. Florian DUBATH, Alain ERETZIAN, Pierre-Henri HEIZMANN, Henri IMHOF, François LANCE, Mme Christiane LAPAIRE, MM. Jean-Pierre LEWERER, Mathieu LEWERER, Stéphane LORENZINI, Mme Maria MALAGOLI, MM. Christian MARCHIANDO, Andrès MONCADA, Alberto PEREZ IRIARTE, Frédéric RENEVEY, Mmes Nathalie REVILLOD, Sylviane SCHENKER, Patricia SOLIOZ, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Mme WYSS LOTTAZ Marina, M. Dominique ZEHFUS**

**Excusés :** Mme Marceline DILONARDO, MM. Christian GERBEX,  
Pierre JAQUET, Jean-Pierre PASQUIER

**Assistent à la séance :** M. Marco FOLLMY, Maire  
MM. Walter SPINUCCI et Pascal CHOBASZ, Conseillers  
administratifs  
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2002
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des écoles, culture et loisirs - Séances des 31 août, 21 septembre 2000, 8 février 2001 et 17 janvier 2002 - Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**  
**Commission des travaux et constructions - Séances des 7 janvier et 4 février 2002 - Rapporteurs : MM. Frédéric RENEVEY et Pierre-Henri HEIZMANN**  
**Commission des finances - Séance du 25 février 2002**  
**Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**  
Ecole Cérésole - Aménagement d'un préau couvert  
Crédit de construction (Fr. 229'000.--)

**p. 903 Arrêté**

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

- 7) **Commission des travaux et constructions - Séance du 4 février 2002 -  
Rapporteur : M. Pierre-Henri HEIZMANN  
Commission des finances - Séance du 25 février 2002 -  
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
- a) Immeubles locatifs du patrimoine financier -  
Recours à l'énergie solaire thermique -  
Crédit d'étude (Fr. 35'000.--) **p. 906 Arrêté**
- b) Divers
- 8) **Commission des travaux et constructions - Séance du 4 mars 2002 -  
Rapporteur : M. Charles PAGE  
Commission des finances - Séance du 6 mars 2002 -  
Rapporteur : M. Aldo CAVALERI**
- a) Centre d'action sociale et de santé CASS - Aménagement des locaux  
Crédit de construction (Fr. 1'510'000.--) **p. 908 Arrêté**
- b) Ecoles de Lancy - Aménagement réseau informatique  
- Crédit d'étude (Fr. 26'000.--) **p. 910 Arrêté**  
- Crédit d'investissement (Fr. 680'000.--) **p. 910 Arrêté**
- c) Ecoles de Lancy - Assainissement de l'éclairage des classes  
Crédit d'étude (Fr. 40'000.--) **p. 912 Arrêté**
- d) Divers
- 9) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 11 mars 2002 -  
Rapporteur : M. François BAERTSCHI**
- a) Etude complémentaire au projet du tram « Section Grand-Lancy »  
- Réflexions sur les espaces publics et paysagers **p. 913 Information**
- b) Acquisition des parcelles :  
No 3232 (soit 1199 m2) située au chemin du Clos 14  
No 1178 (1/4, soit 30,5 m2) située chemin du Clos / chemin des  
Semailles / chemin Champs-Gottreux  
No 3234 (1/2, soit 73 m2), située au chemin Champs-Gottreux  
feuille 34 de Lancy (Fr. 990'000.--) **p. 915 Arrêté**
- c) Divers
- 10) **Commission de l'environnement - Séances des 6 novembre,  
11 décembre 2001 et 5 mars 2002 -  
Rapporteurs : M. Charles PAGE et Mme Maria MALAGOLI**
- a) Aménagement du parc Navazza **p. 916 Information**
- b) Aménagement de la ferme-grange Navazza **p. 916 Information**
- c) Divers
- 11) **Commission sociale - Séance du 21 février 2002 -  
Rapporteur : Mme Christiane LAPAIRE**
- a) Visite du restaurant le Croque-Note  
- Présentation de l'Association Trajets par M. Dupont **p. 920 Information**
- b) Feed-back du groupe de travail (Association des Habitants de  
Lancy-Sud) **p. 921 Information**
- 12) **Commission des sports - Séance du 7 mars 2002 -  
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
- a) Examen des investissements prévus en matière sportive **p.922 Information**
- b) Divers
- 13) Motion du groupe Radical « Jardiner sainement pour un  
environnement de qualité » **p. 924 Motion**
- 14) Présentation des comptes 2001 **p. 927**
- 15) Propositions individuelles et questions **p. 932**

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

Mme DANCET : Je dois excuser les absences de Mme Dilonardo, M. Gerbex, M. Jaquet et M. Pasquier.

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. AUGSBURGER : Simplement vous signaler qu'au point 6a), c'est mon collègue, M. Heizmann, qui rapportera pour la Commission des finances.

Mme BOUNOUS : C'est la même chose pour l'école Cérésole, Mme Dilonardo ne rapportera pas, c'est moi qui rapporte.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2002**

---

M. HEIZMANN : Une remarque à la page 893, deuxième paragraphe, 7<sup>ème</sup> ligne, il ne s'agit pas de l'ozone, mais de l'Osol.

**3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

Mme DANCET : J'ai un courrier à vous transmettre de M. François JOLY, domicilié chemin du Bac 14 au Petit-Lancy, qui dit ceci :

*« Concerne : chemin du Bac et alentours*

*Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif,*

*C'est un papa et un habitant du Bac en colère qui vous écrit aujourd'hui pour vous faire part des problèmes de sécurité en relation avec la circulation au chemin du Bac et aux alentours.*

*En effet, ce chemin, très agréable à vivre normalement, est malheureusement fréquenté par des « fous du volant » représentés en grande partie par les élèves de l'école de mécanique. Pour beaucoup de ces derniers, ils viennent tout juste d'avoir leur permis et, malheureusement, ils n'ont aucun respect pour autrui sur la route (sans compter le parking sauvage qui fait l'objet d'amendes, mais qui n'ont aucun effet). Ils roulent comme des bandits et prennent la route pour un circuit automobile.*

*Après un entretien téléphonique avec un des directeurs de l'école de mécanique et le poste de police d'Onex, ceux-ci m'ont conseillé de vous écrire, car ils sont malheureusement impuissants. En effet, comme me l'a indiqué le directeur de l'école, plusieurs mises en garde écrites ont été faites à l'ensemble des élèves, mais comme ces détenteurs de permis de circulation sont majeurs, et que leurs comportements délictueux se passent en dehors de l'école, il n'est pas possible pour lui d'agir autrement. Ce qu'il regrette bien évidemment, car il a déjà fait l'objet de plusieurs plaintes et souhaiterait également voir ce problème se régler.*

*D'autre part, la police m'a assuré qu'elle ferait le nécessaire afin que plus de voitures patrouillent dans cette rue et aux alentours, mais m'a fait remarquer que sans voiture*

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

*banalisée, l'attention de ces « fous du volant » est vite attirée et qu'il est très difficile de les prendre sur le fait.*

*Aujourd'hui, je vous demande, avant qu'il arrive un accident grave, de bien vouloir faire le nécessaire. Des « gendarmes couchés » ont été installés ces derniers mois à plusieurs endroits sur Lancy (notamment devant l'école de Florimont), pourquoi pas au chemin du Bac qui est rendu si dangereux par ces irresponsables ? Ce problème devient urgent. Beaucoup d'enfants, entre autres, longent et traversent cette rue, n'attendons pas qu'il arrive un accident grave...*

*J'attends impatiemment de vos nouvelles et vous remerciant d'avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, je vous adresse, etc. »*

Mme DANCET : Je transmets ce courrier au Conseil administratif.

**4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. FOLLMY : Pour faire suite au courrier de M. Joly, le Conseil administratif a déjà répondu en ce sens que le chemin du Bac et ses alentours sont compris dans la zone 30 km/h., qui va être mise en place dans le courant de cet été. Il nous semblait judicieux d'attendre l'introduction de cette mesure pour examiner si c'était nécessaire que des aménagements supplémentaires ou complémentaires soient réalisés pour remédier à ce problème.

La deuxième communication a trait au vote du Conseil municipal sur la résolution par rapport à la votation du 23 septembre, un vote qui a été pris lors de la dernière séance du Conseil municipal. Je voudrais simplement vous informer de ce qui suit.

Tout d'abord, le Conseil administratif a écrit au Conseil d'Etat, en date du 5 mars, en disant ceci : « *Nous avons l'avantage de vous remettre sous ce pli une résolution qui a été soumise à notre Conseil municipal en date du 28 février, ainsi qu'un avant-projet de loi concernant un projet de modification des limites de zones sur 3 secteurs de la Ville de Lancy, suite au résultat de la votation communale du 23 septembre 2001, relative à l'initiative de l'Association lancéenne d'urbanisme pour la sauvegarde de quartiers verdoyants à Lancy, et au contre-projet des autorités lancéennes. Nous vous signalons toutefois que cette résolution a été refusée par notre Conseil municipal par 10 non, 7 oui et 16 abstentions. Nous vous laissons le soin de donner à ce dossier la suite que vous jugerez utile.* »

Nous avons donc écrit au Conseil d'Etat, sur la base notamment d'un courrier que nous avons reçu précédemment de la part du Département de l'intérieur, qui disait ceci : « *Il appartient au Conseil administratif de transmettre au Conseil d'Etat l'avant-projet de loi, sollicitant une modification des limites de zones, conforme au texte de l'initiative approuvé en votation populaire* », donc ce qui est le cas.

« *Ainsi que vous l'avez envisagé, l'envoi de cet avant-projet doit être accompagné du préavis de votre Conseil municipal, exprimé sous forme de résolution, comme le prévoit l'article 15a, alinéa 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Même si cette résolution ne reflète pas l'avis des autorités lancéennes, l'avant-projet n'en sera pas moins conforme aux intentions exprimées par l'initiative adoptée par le souverain communal le 23 septembre 2001* ».

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

Juste une précision : que dit l'article 15a, alinéa 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire ? Il dit ceci : « Le Conseil administratif, le Maire, élaborent à cet effet, en liaison avec le Département, un avant-projet de loi, et sur préavis du Conseil municipal, exprimé sous forme de résolution, cet avant-projet transmis au Conseil d'Etat ».

On ne parle pas de vote, s'il doit être positif ou négatif, on dit simplement qu'il faut le transmettre. Donc, nous l'avons transmis en bonne et due forme au Conseil d'Etat. Nous avons d'ailleurs reçu un accusé de réception de la part du Département de l'intérieur, qui a transmis l'objet au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, afin qu'il poursuive la procédure usuelle.

Entre-temps, nous avons reçu, par l'intermédiaire de Mme la Présidente du Conseil municipal, un recours déposé par l'Association lancéenne d'urbanisme, auprès du Tribunal administratif, contestant le vote qui a été pris lors de la dernière séance du Conseil municipal à ce sujet. Nous avons simplement transmis les documents qui nous étaient demandés, c'est-à-dire, l'extrait du procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la dernière fois, concernant cet objet, tout en attirant l'attention que ce procès-verbal n'avait pas encore été approuvé officiellement, ainsi que la copie du courrier du Conseil administratif, donc celui que je viens de vous lire, qui date du 5 mars, qui communiquait le résultat du vote, l'avant-projet de loi et le contre-projet des autorités.

Communication suivante : suite à l'autorisation de construire pour le parking de Lancy-Sud qui a été délivrée par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, nous avons écrit simultanément, d'une part à la Fondation des Parkings, plus précisément à son Président, M. Robert Cramer pour lui indiquer que nous souhaitions passer rapidement à la phase de réalisation, et qu'à cet effet, il s'agissait donc de régler le problème de l'octroi de superficie. Par ailleurs, nous signalions que la Ville de Lancy était disposée, pour autant que vous l'acceptiez bien sûr, à financer cette construction à hauteur de Fr. 4 millions, et qu'on espérait bien que la Fondation des Parkings assume le reste. Deuxième courrier qui a été adressé au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, à son Président, M. Moutinot, pour lui dire que nous souhaitions activer maintenant la résolution des problèmes fonciers et qui va déboucher par une loi qui devra être votée par le Grand Conseil.

La dernière communication me concernant est la suivante. Vous avez certainement constaté la démolition du bâtiment ex-BPS, ex-Favre-Leuba au Petit-Lancy. A la place, va être construit un magnifique bâtiment futuriste de 12'000 m<sup>2</sup> de plancher à destination de bureau, intitulé « Lancy Office Center ».

Ce mardi, le Conseil administratif a reçu le promoteur ainsi que le nouveau propriétaire de cette parcelle, la société PSP, qui n'est autre que la branche immobilière de la Zurich Assurance. Ce nouveau bâtiment a été conçu avec la collaboration du célèbre architecte américain Philip Johnson, âgé aujourd'hui de 95 ans, mondialement connu pour avoir été le fondateur et le 1<sup>er</sup> directeur du Département d'architecture du Musée d'Art Moderne de New-York, et pour avoir marqué, au cours des 60 dernières années, un certain style d'architecture qualifié de style international et post modernisme.

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

Les travaux devraient se terminer vers mi-2004 et l'entier du bâtiment sera occupé par Lombard Odier, banquiers privés, qui envisagent d'y installer notamment toute la gestion institutionnelle et regrouper avec le bâtiment tout en verre qu'ils occupent à côté, l'ensemble de leurs activités de Back Office. Lombard Odier deviendra ainsi, avec près de 1'000 emplois, le 2<sup>ème</sup> employeur établi sur Lancy, derrière Procter & Gamble.

Le Conseil administratif est particulièrement heureux de cette issue, ce d'autant qu'il a suivi très attentivement ce dossier depuis maintenant plus de deux ans, en jouant notamment un rôle de soutien actif.

M. SPINUCCI : Une brève réponse à la question posée par M. Marchiando qui signalait que les verrières, se trouvant sur le parking de l'immeuble du Bachet, le square des Rambossons, étaient cassées et représentaient un danger pour les enfants. Quelques jours après, le 6 mars, nous avons écrit à la Compagnie de gérance immobilière pour que le nécessaire soit fait.

**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL**

---

Il n'y en a pas.

- 6. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS – Séances des 31 août, 21 septembre 2000, 8 février 2001 et 17 janvier 2002 – Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**  
**COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séances des 7 janvier et 4 février 2002 – Rapporteurs : MM. Frédéric RENEVEY et Pierre-Henri HEIZMANN**  
**COMMISSION DES FINANCES – Séance du 25 février 2002 – Rapporteur : Gilles AUGSBURGER**
- 

**a) Ecole Cérésole – Aménagement d'un préau couvert**  
**Crédit de construction (Fr. 229'000.--)**

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Suite à une pétition datée du 15 juin 2000, la Commission des écoles, culture et loisirs a été saisie d'une requête pour la création d'un préau couvert dans l'école enfantine de Cérésole.

En préambule il est à noter que déjà en 1994 puis en 1996 la même demande avait été formulée mais avait fait l'objet d'un non-lieu de la part du Conseil municipal.

Le 31 août 2000, la Commission a réouvert ce dossier jugeant que l'insistance des parents devait découler d'une nécessité et qu'il convenait de prendre en compte les nombreux enfants ne rentrant pas chez eux le midi et, qui, en cas de pluie, restaient dans des vêtements mouillés jusqu'au soir.

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

Après avoir auditionné les pétitionnaires en présence de M. Côte du Service des travaux et constructions le 21 septembre 2000, les commissaires ont pu constater de visu combien il apparaissait difficile d'intégrer un bâtiment supplémentaire dans ce joli parc.

La Commission des écoles, culture et loisirs a fait le tour de toutes les solutions éventuelles, salle de classe à disposition ou salle de rythmique pour les récréations, agrandissement du préau de l'école voisine etc. Elle a alors décidé, à l'unanimité, de poursuivre l'étude pour la création du préau demandé et de donner des instructions au Service des travaux et constructions afin d'examiner les diverses possibilités.

Le 8 février 2001, M. Tschumi, architecte mandaté pour l'étude de ce projet nous a fait part des démarches qu'il a entreprises auprès des enseignants et des représentants de la Commission des Monuments de la Nature et des Sites.

Neuf implantations sembleraient possibles, mais seules quatre s'avèreraient intéressantes, trois offrant quelques problèmes et deux ne pouvant être envisagées (proximité de la route, trop retiré etc.). La solution retenue a rencontré l'approbation de la commission des Monuments de la Nature et des Sites et des enseignants. Elle se situe au Nord-Est, à gauche du chemin d'accès venant de la Vendée et consiste en une sorte de tente légère et lumineuse retenue par des câbles sis entre 3 et 5 mètres du sol donc peu faciles à atteindre.

Devant ces plans la Commission trouva l'idée séduisante et décida de faire chiffrer ce projet ayant gardé en tête la somme de Fr. 100'000.—articulée en 1994.

Le 17 janvier 2002, nous savions déjà que le coût total allait atteindre Fr. 229'000.-- et que M. Tschumi avait été interpellé afin de nous soumettre d'autres variantes.

L'une des implantations les moins onéreuses se situerait près du bois, du côté du lavoir, mais à l'inconvénient d'être très isolée, il semblerait contestable de la retenir pour des raisons de sécurité.

La plus économique serait une toile de tente, mais avec un seul pied, donc avec des câbles accessibles au sol, ce qui pourrait être dangereux pour les enfants.

La version de la toile de tente avec des câbles situés en hauteur montés sur des piliers en bois, soit la version A, est retenue par cinq voix et une abstention. Le projet fut donc transmis à la Commission des travaux et constructions.

M. RENEVEY présente le sujet : Je rapporte uniquement pour la séance du 7 janvier. Suite à la nouvelle pétition adressée au Conseil municipal, la Commission des écoles, culture et loisirs a examiné les différentes possibilités d'aménagement d'un préau couvert et devait décider du choix de la variante. La Commission se décidera lors d'une séance ultérieure pour la variante en toile tendue.

Quatre variantes sont proposées :

- A. Une toile tendue à partir du sommet de tripodes en bois pour Fr. 229'000.--
- B. Une toile tendue par câbles amarrés au sol pour Fr. 169'000.--
- C. Une verrière à structure métallique pour Fr. 288'000.--
- D. Une toiture à un pan adossée à la mitoyenneté dans la clairière au nord (en bois) pour Fr. 184'000.--

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

La variante A), proche de la maison principale, semble la plus intéressante. La variante B) est plus économique mais comporte des dangers par les câbles au sol. De plus, la proximité de la tente avec le sol comporte des dangers de détérioration.

Selon la loi, il est recommandé 20 m<sup>2</sup> de préau par classe. Pour les 4 classes de Cérésolle, il a été retenu 100 m<sup>2</sup>.

Concernant les autres versions, la solution C), près des tours, semble à éliminer, la surveillance des élèves devenant difficile.

Quant au projet D), en bois, implanté dans la clairière, il se trouve dans un lieu sombre.

La discussion s'engage sur la toile tendue. La garantie est de 10 ans. La toile est ignifuge, semi-translucide et blanche. La raison pour laquelle il a été prévu 100 m<sup>2</sup> et non pas 80 m<sup>2</sup>, c'est qu'en cas de forte pluie, les élèves ont assez de place pour s'abriter.

La toile doit être entretenue si l'on ne veut pas de mousse qui se dépose et peut être nettoyée en cas de tags. La construction est prévue pour résister en cas de rafales de vent ou de grosses chutes de neige ou de branches.

M. HEIZMANN présente le sujet : Mes collègues, Annick Bounous et Frédéric Renevey, nous ont déjà clairement expliqué les tenants et aboutissants de l'arrêté que nous serons amenés à voter dans quelques instants, je me bornerai donc à évoquer les points discutés à la Commission des travaux et constructions du 4 février dernier.

M. Spinucci nous rappela, que lors de notre séance du 7 janvier dernier, la Commission a eu l'occasion d'examiner les 4 variantes de ce projet et avait décidé, avant de se déterminer sur l'une ou l'autre des propositions, d'attendre l'avis de la Commission des écoles, culture et loisirs et qu'elle définisse sa position.

Lors de sa séance du 17 janvier, la variante A – toile tendue à partir du sommet des tripodes en bois pour un montant de Fr. 229'000.-- avait été acceptée par 5 pour et 1 abstention, sur 6 présents.

Lors de la discussion, un commissaire se permet de revenir sur la durabilité de la toile, il ne s'agit pas là du développement durable, comme tout le monde l'aura compris, et les références éventuelles d'application.

M. Côte estime la longévité de cette toile entre 20 et 25 ans. Il fait également mention de la directive SIA 118, qui stipule pour ce genre de matériel une garantie de 2 ans et même 5 ans lorsqu'un vice de construction apparaît. Il s'engage à ce que lors de la signature du contrat, la garantie pour la membrane soit négociée au moins pour 10 ans.

Quant aux références d'installation, elles concernent essentiellement l'étranger et la Suisse alémanique.

A Genève, il cite néanmoins quelques exemples, depuis 1991, soit au Salon de l'Auto, au Département des travaux publics, à Lausanne : pavillon d'exposition, au Comptoir

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

Suisse, à St-Cergue : office du Tourisme, ainsi que dans la cour du Château de Gruyères, etc.

Une commissaire demande si les utilisateurs sont satisfaits de cette solution, mais après s'être elle-même déplacée au camping du TCS à Peney, admet que cela est très joli et séduisant.

M. Côte répond également que l'installation de l'Office du tourisme de St-Cergue, au centre en montant sur la Givrine, date de 1993. Un commissaire relève qu'il a constaté qu'elle se comporte très bien, malgré les charges de neige importantes.

Un autre commissaire toutefois s'interroge : est-ce que les larmes des arbres ne vont pas attaquer cette toile ? Comme quoi on peut être bucolique, même dans les commissions.

M. Côte répond que les résineux se trouvent en limite de propriété et ces toiles s'entretiennent aussi au karcher.

Le projet de délibération est voté : 8 pour – 2 abstentions.

Je poursuis directement avec le rapport succinct de la Commission des finances du 25 février dernier.

Un commissaire rappelle le point de vue de la Commission des écoles, culture et loisirs sur ce sujet fleuve refusé en 1994 déjà, puis également 2 ans après suite à l'intervention de l'Association de parents d'élèves.

De même, suite à la pétition en juin 2000, la Commission des écoles, culture et loisirs donne un avis positif. Le fait que cette Association des parents soit revenue, à moultes reprises à la charge, indiquait bien qu'il y avait un réel besoin.

Après quelques échanges sous la forme de questions et réponses d'aspect purement technique, le projet de délibération est voté par 7 voix pour et 1 abstention.

***L'arrêté 6a) est accepté par 28 oui – 1 non – 1 abstention. (Voir Annexe).***

**7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -  
Séance du 4 février 2002 –  
Rapporteur : M. Pierre-Henri HEIZMANN  
COMMISSION DES FINANCES – Séance du 25 février 2002 –  
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

---

**a) Immeubles locatifs du patrimoine financier –  
Recours à l'énergie solaire thermique – Crédit d'étude (Fr. 35'000.--)**  
=====

M. HEIZMANN présente le sujet : M. Spinucci rappelle la motion acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 15 novembre dernier. Celle-ci, faut-il le rappeler, a été présentée par l'ensemble des groupes qui demandait au Conseil administratif

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

d'entreprendre une étude en vue du recours à l'énergie solaire thermique dans les immeubles du patrimoine financier, qui comprennent plus de 40 habitants. Une liste a donc été établie, un spécialiste a été mandaté afin d'estimer le coût dans le détail, par immeuble et par allée. Le crédit total sollicité est de Fr. 35'000.--.

Le Conseil administratif, faut-il le rappeler, a donc répondu à cette motion, conformément au règlement communal, soit dans les 6 mois.

Un commissaire demande dans quelle mesure il serait possible de demander aux régies avoisinant les immeubles communaux si elles seraient peut-être intéressées par cette démarche. Il pense aux bâtiments du chemin des Palettes, notamment le No 41, géré également par la régie Brun. M. Spinucci répond que la démarche sera entreprise.

Quelques questions concernant les modalités de l'attribution du mandat pour l'étude de faisabilité, ainsi que sur l'oubli d'un bâtiment sont encore posées.

M. Côte indique que l'on a confié cette étude au même mandataire qui a effectué celle pour les immeubles 8-10-12, avenue du Petit-Lancy, et celles de la place des Ormeaux et des Recluses. De même l'immeuble du 70, route du Pont-Butin, sera rajouté dans le mandat d'étude.

Le projet de délibération est voté et recueille l'unanimité moins une abstention.

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le rapport de mon collègue est suffisamment complet, j'ajouterai simplement que les commissaires des finances se sont inquiétés des futurs investissements qui ne seront pas répercutés sur les loyers.

Le Conseiller administratif délégué nous a informés qu'une étude similaire a été entreprise pour la Résidence de la Vendée où la consommation d'eau chaude est élevée. La Commission des finances a accepté ce crédit d'étude à l'unanimité.

***L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**b) Divers**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Un commissaire évoque le problème du renouvellement du matériel utilisé pour les cours de gymnastique, et trouve regrettable qu'un remplacement des objets usagés ne soit pas systématique.

Un autre commissaire remercie le Conseil administratif pour la mise à disposition de main d'oeuvre du Service de la voirie lors de l'organisation d'une kermesse, et demande pour d'autres manifestations quels sont les tarifs de location du matériel communal. Il lui est répondu qu'une liste de matériel mise à disposition par la commune sera remise aux commissaires et que les tarifs n'ont pas changé depuis dix ans. Un forfait de livraison a été fixé à Fr. 100.-- pour tout le monde, de façon à encourager les utilisateurs à venir chercher eux-mêmes le matériel commandé.

**Séance ordinaire du 21 mars 2002****8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -****Séance du 4 mars 2002 -****Rapporteur : M. Charles PAGE****COMMISSION DES FINANCES – Séance du 6 mars 2002 –****Rapporteur : M. Aldo CAVALERI**

---

**a) Centre d'action sociale et de santé CASS – Aménagement des locaux –  
Crédit de construction (Fr. 1'510'000.--)**  
=====

M. PAGE présente le sujet : Le 22 février 2001, un crédit d'étude de Fr. 178'000.-- a été voté. M. Sauty, architecte, présente ce projet. Le crédit sollicité est de Fr. 1'510'000.--, Fr. 1'375'000.-- sont inscrits au budget. La subvention cantonale, à déduire de ces montants, pourrait représenter 33 %.

L'architecte relève qu'un grand nombre de personnes travaillent au CASS, la fréquentation est importante. Il estime le choix du site judicieux, relevant qu'une transformation peut être plus coûteuse qu'une construction.

A son origine, le bâtiment abritait une exposition d'autos, puis une banque. Un CASS exige une confidentialité, on y reçoit des nourrissons, des infirmières et des sociologues.

Les structures existantes seront maintenues au maximum. La climatisation ne sera pas reprise, et les façades seront refaites avec des fenêtres. On a opté pour la solution dite double peau, soit fixe à l'extérieur et, entre les deux façades, pose de stores.

Pour la distribution des locaux, on a choisi un système modulaire, permettant des modifications ultérieures. La lumière parviendra par plusieurs coupoles, et le haut des cloisons sera vitré. Le sol sera comme dans les écoles et les meubles seront semblables à ceux de tous les CASS.

L'architecte répond à plusieurs questions :

- la façade actuelle sera remplacée et démontée progressivement ;
- on ne touchera pas l'espace commercial ;
- pour la toiture, une variante végétalisée est prévue ;
- l'intérieur ne sera pas plus petit qu'avant ;
- on veillera au maximum à un éclairage naturel ;
- la chaufferie est raccordée au bâtiment voisin ;
- une protection anti-pluie sera installée au-dessus des stores ;
- le type de mobilier devrait pouvoir être complété ou modifié durant 20 ans ;
- le plafond est acoustique
- la peau intérieure sera en alu isolé
- des luminaires sont envisagés pour les tables, autrement éclairage au plafond ;
- on a prévu 6 % pour les imprévus
- pas de problème pour accéder au toit qui est d'une hauteur de 5 m ;
- le nettoyage des façades est considéré comme aisé
- l'ancienne salle des coffres servira de dépôt
- 2-3 places de parc au sous-sol voisin et 9 places à l'extérieur

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

Après le départ de M. Sauty, un commissaire relève que la Ville de Lancy respecte scrupuleusement les normes SIA par rapport aux indices N et R. Peu de mandataires arrivent à obtenir de tels coefficients.

Vote : 9 oui – 1 abstention.

M. SPINUCCI (Clichés) : Vous voyez sur ce cliché la localisation du CASS. Vous reconnaissez ici la Galette où autrefois était installée la SBS. A l'arrière, il y a l'immeuble qui, avec la Galette dont je viens de parler, appartenait jusqu'à hier à la Fondation Cité Nouvelle. Depuis hier, il appartient à la Ville de Lancy, puisque l'acte d'achat a été signé mardi après-midi.

Vous reconnaissez ici les aménagements routiers de Lancy-Sud avec l'esplanade destinée à ... on verra bien.

Ici, le plan complet, vous reconnaissez ici pour ceux et celles qui avaient l'occasion d'y aller, le hall principal de la banque, avec l'ensemble des aménagements. Vous voyez ici le nombre de bureaux relativement importants qui seront aménagés. La façade double peau, dont parlait le rapporteur, c'est celle qui se trouve ici, à l'arrière, il n'y a pas d'ouverture, si ce n'est une porte qui donne accès à l'étage inférieur.

Ce qu'il faut rappeler, c'est que dans le prix d'achat de la Galette, sont compris les locaux commerciaux, 9 places de stationnement extérieures et, au niveau inférieur, un dépôt et une place de stationnement.

L'ensemble des travaux a été défini après mise en soumission auprès de plusieurs entreprises, et si le crédit est voté ce soir, les travaux pourront débuter au début du mois de mai, et s'achever environ 8 mois après. Les collaborateurs du CASS pourraient prendre possession des locaux au début de l'année 2003.

M. CAVALERI présente le sujet : Un CASS dans une banque ? Avec un «E», ça peut rapporter gros à ses auteurs, sans «E», c'est notre cas, ça coûte plutôt cher au payeur. C'est ce qu'a constaté, sans surprise, la Commission des finances dans sa séance du 6 mars. En plus des précisions relatives aux aspects techniques de l'opération, les commissaires ont pris connaissance de diverses mises au point financières. Il a notamment été confirmé que la subvention du Canton s'élèvera bien à Fr. 498'000.-- et qu'elle ne prendra en compte que les travaux, les honoraires semblant être exclus du calcul.

Il ne faudra pas compter, contrairement au souhait d'un commissaire, que l'Etat nous accorde une participation plus substantielle.

Quelques commentaires sourcilleux ont en outre été émis à propos d'une éventuelle affectation future des locaux commerciaux au CASS, alors que ces arcades constituent une source, certes modeste, de revenus pour la commune. Le Conseiller administratif délégué répond en déclarant qu'il est nécessaire de prévoir toutes les possibilités futures, d'où l'allusion à une éventuelle extension des locaux du CASS.

Quant au mobilier, qui n'existe pas encore, il devra répondre aux normes de l'ensemble des CASS existants et sera à charge de la commune à l'instar des locaux scolaires. Il en va de même pour les charges relatives à l'électricité et l'entretien. En revanche, le matériel informatique et téléphonique est financé par l'Etat.

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

Un certain doute est enfin exprimé par un commissaire quant à la fiabilité de l'étanchéité de la toiture végétalisée, qui pourrait être à refaire dans une dizaine d'années, même si des spécialistes iraient jusqu'à parier leur chemise pour 20 ans de parfaite imperméabilité. Nos successeurs auront d'ailleurs tout loisir de se pencher sur la question dans l'avenir. C'est donc en toute connaissance de cause, avec la conscience de répondre avec brio aux exigences du DASS, avec toute la résignation nécessaire devant l'ampleur de la dépense, que la commission assume lucidement ses responsabilités, en vous invitant par 8 voix et une abstention à accepter ce crédit de construction.

M. FOLLMI : Je voudrais juste apporter un correctif aux propos de M. Cavaleri, et vous dire simplement que la subvention porte aussi sur les honoraires.

Mme CASUTT : Le groupe Démocrate-chrétien votera oui à l'aménagement des locaux du CASS. Nous tenons néanmoins à nous exprimer sur le coût de cette opération qui est de l'ordre de Fr. 700.-- le m3 uniquement pour les travaux de rénovation. Le coût d'achat avait déjà à l'époque été relevé comme particulièrement haut, environ Fr. 500.- le m3, ce qui fait à peu près Fr. 1'000.-- le m3. A titre de comparaison, le prix au m3 de construction d'un bâtiment administratif neuf est de l'ordre de Fr. 600.--.

Nous avons un bâtiment prévu pour une banque, local adapté à l'accueil et la confidentialité, et nous devons aménager ces locaux de manière à satisfaire les mêmes paramètres. Mais, les normes cantonales exigent de pouvoir ouvrir les fenêtres.

Donc il va falloir enlever la double peau existante, pour remettre une double peau qui devra laisser passer l'air et la lumière, mais pas le bruit et la vue de l'extérieur, ce qui est très complexe. En plus, en cas de grande chaleur, en été, il est possible d'utiliser la climatisation existante, donc on fermera les fenêtres.

Toutes ces infrastructures nous amènent à ce prix exorbitant de Fr. 1'510'000.--, uniquement pour des aménagements, pour faire d'anciens locaux d'accueil et de confidentialité, de nouveaux locaux d'accueil et de confidentialité, mais ventilés.

Nous trouvons, qu'une fois encore, la Commune fait les frais de normes exigées par le canton.

***L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

- b) Ecoles de Lancy - Aménagement réseau informatique -**  
- **Crédit d'étude (Fr. 26'000.--)**  
- **Crédit d'investissement (Fr. 680'000.--)**

=====

M. PAGE présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué rappelle que le Département de l'instruction publique demande que toutes les classes soient équipées d'un réseau informatique.

M. Gallay, du bureau Gallay & Jufer S.A., précise que chaque classe doit avoir un PC, avec installation réunie en un seul point, en liaison avec le serveur de l'Etat.

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

Pour Lancy, il faut créer une structure de base. Un téléphone, une imprimante et un deuxième PC pourront être branchés.

Pour l'extension du groupe scolaire du Petit-Lancy, le coût est compris dans le crédit de construction.

Vote : Crédit d'étude – Fr. 26'000.-- / unanimité

Vote crédit d'investissement – Fr. 680'000.-- / unanimité.

M. CAVALERI présente le sujet : C'est pour répondre aux exigences de deux lois, récemment adoptées par le Grand Conseil « Apprendre à communiquer et Extension d'équipement informatique pédagogique en division élémentaire », que nous sommes amenés à ouvrir ces deux crédits. Quelques questions sont soulevées par des commissaires, qui ont la chance de compter, parmi eux, une actuelle et future utilisatrice de ces équipements qui se demande s'il a été tenu compte du fait que nos écoles sont déjà partiellement équipées. De ce fait, l'étude aurait dû en tenir compte, ce qui a peut-être été fait, mais n'apparaît pas clairement dans les documents y relatifs.

Au cours des débats, la commission a été étonnée d'apprendre que les enseignants semblaient peu au courant de cette étude, d'où une certaine grogne de leur part, quelque peu injustifiée semble-t-il, quant à un prétendu retard de Lancy par rapport aux autres communes en matière de connexion aux autoroutes du savoir.

Une remarque, glanée au fil des pages de ladite étude, a enfin eu pour effet d'agacer un commissaire. En effet, il est mentionné, en termes choisis, que la commune est condamnée à payer le prix fort pour ces équipements étant donné que les travaux doivent être effectués au moment où, semble-t-il, contrairement à certains ragots malveillants, les enseignants et les écoliers ne sont pas les seuls en vacances. Cette pénurie momentanée de main d'oeuvre permettrait donc aux entreprises disponibles de saler l'addition à leur guise au moment d'une trêve pour elles bienvenue dans l'univers impitoyable de la concurrence.

Néanmoins, la commission fera confiance à la déontologie des maîtres de l'art et à la vigilance de notre Service des travaux et constructions pour que les factures ne méritent pas leur triste surnom de «douloureuses».

C'est donc dans l'enthousiasme de l'unanimité que la commission franchit d'un bond, en vous recommandant d'approuver les deux crédits, la distance qui séparait encore Lancy de la source de toute connaissance et qui permettra enfin à nos écoliers de ne plus figurer parmi les 95 % des habitants de notre planète qui n'ont pas accès à Internet.

M. DUBATH : Je sais bien que ces travaux doivent être faits si possible pendant cet été, et cela suppose que l'on se détermine rapidement sur les choses. Je trouve quand même un peu cavalier de faire voter le crédit d'étude et le crédit d'investissement au même moment.

***L'arrêté 8b1) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe)***

***L'arrêté 8b2) est accepté par 29 oui – 0 non – 1 abstention. (Voir Annexe).***

**Séance ordinaire du 21 mars 2002****c) Ecoles de Lancy – Assainissement de l'éclairage des classes -  
Crédit d'étude (Fr. 40'000.--)**

=====

M. PAGE présente le sujet : M. Gallay présente également ce projet. Actuellement, 50 % de l'éclairage est dirigé vers les plafonds en Perfecta, lesquels mangent 50 % de la lumière. On ne trouve plus de pièces pour les luminaires actuels.

Un commissaire relève qu'il y a actuellement des zones d'ombre, et s'étonne de ce que le projet ne prévoit pas 3 bandeaux de lumière. Avec un collègue, il constate que le tableau noir n'a pas d'éclairage propre prévu.

Il leur est répondu que le plafond sera peint en blanc, et que l'enseignant(e) peut maîtriser les commandes et régler les potentialités.

Une zone alcôve, qui se trouve au fond de certaines classes, ne devrait pas être suffisamment éclairée, relève aussi un commissaire.

Chaque appareil coûte environ Fr. 250.-- à Fr. 300.--. La gestion de l'éclairage revient à Fr. 125'000.-- et l'installation est considérée comme assez fiable.

Après le départ de l'ingénieur, un commissaire constate que, tant pour les installations informatiques que pour l'éclairage, on nous demande de voter des crédits pour des études déjà faites, puisqu'on devrait aussi voter le crédit d'investissement.

Plusieurs commissaires reviennent sur le problème de l'éclairage du tableau noir. On demande d'installer une classe pilote. Malgré les réticences du Conseiller administratif délégué qui estime qu'on ne pourra plus exécuter les travaux durant les prochaines vacances d'été, les commissaires insistent et ne voteront que le crédit d'étude.

Vote du crédit de Fr. 40'000.-- / unanimité.

M. CAVALERI présente le sujet : On ne va pas baisser l'abat-jour. La Commission des travaux et constructions ayant suspendu toute décision quant au crédit d'investissement, la séance du 6 mars de la Commission des finances n'a donc examiné que le crédit d'étude.

Aux yeux de certains, l'étude commandée semble loin d'être lumineuse, malgré son objet. En effet, plusieurs commissaires s'étonnent du fait que le mandataire n'ait tenu aucun compte d'une étude pourtant fort éclairante, établie il y a 5 ans par l'Office cantonal de l'énergie, et qui définissait avec précision les besoins en lumière des classes scolaires, notamment par rapport au tableau noir qu'une mauvaise illumination rendrait illisible.

Cela dit, personne dans la commission ne demande à être convaincu de la nécessité de mettre à jour des installations dont l'efficacité est plus proche de la bougie que du soleil méditerranéen, mais en votant par 8 voix et une abstention le projet d'arrêté, les commissaires renvoient la copie à leur auteur, en le sommant de nous fournir, pour le même prix, le nombre de lux qui semblait avoir échappé à ses lumières.

M. SPINUCCI : Vous l'avez certainement compris, le Conseiller administratif récalcitrant au renvoi de ce dossier, c'était moi. Je voulais absolument que ces travaux puissent

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

débuter au mois de juin, au début des vacances scolaires, ce qui m’a obligé de mettre cette séance supplémentaire aujourd’hui même. Elle a eu lieu cet après-midi à 18 heures, ce qui n’a pas empêché quand même, un Conseiller municipal de critiquer, d’avoir porté cette séance un peu trop vite et trop tôt.

M. PAGE : Puisque je suis le Conseiller municipal visé, je veux intervenir. Je voudrais simplement relever que ce n’est pas un projet qui est arrivé tout d’un coup à la dernière minute. La règle, je dirai pour un travail correct, c’est quand même de commencer par un crédit d’étude, et on le voit tout à fait dans ce cas, où on a oublié complètement le tableau noir. Si on avait discuté du crédit d’étude avant, on aurait peut-être déjà fait une allusion à un cahier des charges pour ce crédit d’étude, un peu plus complet et en tout cas, un travail mieux fait. Or, je ne pense pas qu’il y avait urgence, en tous les cas, on aurait pu le faire dans les temps, sans créer une situation d’urgence.

***L’arrêté 8c) est accepté à l’unanimité. (Voir Annexe).***

**c) Divers**

=====

M. CAVALERI présente le sujet : Une commissaire souhaite que la Commission des écoles, culture et loisirs assiste à la démonstration de la classe prototype prévue pour le 21 mars. Il en est pris note.

Le Conseiller administratif délégué répond à une question posée lors d’une précédente séance : l’investissement du camion de pompiers sera amorti en 10 ans.

Un commissaire désirait savoir comment étaient comptabilisées les plus-values sur les ventes foncières de biens municipaux. Il lui est répondu qu’elles sont comptabilisées dans le fonctionnement. De ce fait, il n’est pas prévu de constituer des réserves. Cette pratique est justifiée par le souci du Service financier de fournir des comptes les plus proches possibles de la réalité, alors que d’éventuelles réserves permettraient de biaiser les résultats par un effet que l’on pourrait qualifier de «cosmétique».

Le Conseiller administratif délégué annonce que la Commission de l’aménagement du territoire se prononcera sur l’acquisition de la dernière parcelle des Champs-Gottreux, dans la perspective du projet d’immeubles locatifs. Cet objet, subtile transition, sera justement abordé au point suivant de notre ordre du jour.

**9. COMMISSION DE L’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –  
Séance du 11 mars 2002 -  
Rapporteur : M. François BAERTSCHI**

**a) Etude complémentaire au projet du tram « Section Grand-Lancy »  
Réflexions sur les espaces publics et paysagers**

=====

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

M. BAERTSCHI présente le sujet (Clichés) : Les mandataires des bureaux BRD, IN SITU et RGR commentent à la commission une étude dont les commissaires ignorent la teneur. Il s'agit d'aménager au mieux l'insertion du futur tram sur 4 secteurs que vous allez découvrir grâce aux images.

*1) Place du 1er août*

Le bassin sera supprimé, l'espace piétonnier agrandi en son Nord, espace permettant d'accueillir le marché en plus grand, ou d'autres activités en plein air. C'est surtout la question du trafic qui intéresse les commissaires, qui entendent que le trafic bidirectionnel sera maintenu, mais que tourner à gauche sur l'avenue des Communes-Réunies, en sortant de la place du 1<sup>er</sup>-Août, sera supprimé.

*2) Chemin et passage du 1<sup>er</sup>-Août*

Il sera toujours à sens unique dans l'espoir d'être à terme en cul-de-sac, tout en maintenant des possibilités d'accès aux riverains.

*3) Place de la Mairie et place du Château*

Un arrêt de tram sera construit devant la Mairie, et il est proposé de revoir les valeurs et principes du 19<sup>ème</sup> siècle pour l'aménagement du parc de la Mairie. La terrasse, sur le sud, doit être revalorisée, le parvis de la Mairie désencombré et un plan d'eau pourra être construit. L'avenir de l'ancienne salle de gym Rapin risque de se conjuguer au passé.

*4) Groupe Mallet et parc Bernasconi*

Les aménagements extérieurs devraient être harmonisés.

M. BAERTSCHI : Les commissaires s'expriment alors principalement sur le trafic. Ainsi on pourrait imaginer une liaison vélos-piétons sous les immeubles Mallet pour remonter vers la Mairie. La circulation de transit, qui passe par la route du Curé-Baud, sera reportée vers les habitations des Palettes, dit un autre commissaire, on ne fait que reporter le problème.

Un autre commissaire, qui s'inquiète des replantations maigrelettes après abattage d'arbres, est rassuré quand il entend que le budget de compensation est raisonnable : un arbre de 12 m. de haut coûte 14'000.-- à replanter. Les mandataires expliquent aussi que toute la zone des CFF, au bas du Pont-Rouge et du côté de la gare de la Praille, sera transformée, afin d'intégrer la CEVA, la liaison Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse, et la nouvelle gare RER qui sera ouverte en début 2003. Le tram arrivera au même endroit, c'est ce qu'on appelle l'Interface Pont-Rouge», étude qui vient d'être présentée au Conseil administratif. Un commissaire philosophe remarque que la tendance est d'élargir les trottoirs alors qu'auparavant on les rétrécissait ...

En tout état de cause, il est dit qu'une conférence de presse se tiendra le 25 mars, dans 3 jours, sur le sujet, organisée par le département de M. Cramer.

La discussion s'achève sur l'importance qu'il y a de continuer à opérer le transfert modal de la circulation, car il n'est pas possible que Lancy continue à être utilisée à ce point comme commune de transit.

M. FOLLMY : Je voudrais juste compléter l'exposé de M. Baertschi. J'en profite d'ailleurs pour vous donner quelques explications complémentaires par rapport à l'aménagement du Pont-Rouge.

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

Vous avez ici la route du Grand-Lancy avec la montée en direction du Grand-Lancy Village, vous avez le Pont-Rouge à cet endroit-là, où une boucle de rebroussement du tram est prévue, c'est la ligne qui viendra des Acacias.

Vous avez ici le passage de la voie ferrée, et dessous, la route du Grand-Lancy avec le trafic automobile et la future ligne du tram.

Il est donc prévu un arrêt CFF, « Lancy Pont-Rouge ». En un premier temps, c'est une halte provisoire, les trains s'arrêteront un peu à l'arrière, à cet endroit-là. Il faudra par conséquent que les piétons puissent accéder sur le quai. Pour cela, il y aura deux possibilités d'accès : le premier accès se fera à côté du Port-Franc, à cet endroit-là, en montant dans cette direction, et le deuxième accès se fera de l'autre côté, vers la boucle de rebroussement du tram.

Comme cet arrêt provisoire est un tout petit peu loin de la route du Grand-Lancy, il est prévu une signalisation assez forte pour marquer d'abord l'entrée du Grand-Lancy, avec tout d'abord un mât d'éclairage, qui indiquera très clairement l'arrêt Lancy Pont-Rouge, et puis la barrière qui a été faite aux couleurs des CFF, qui ne sera pas forcément la couleur définitive. Vous pouvez voir quelle est l'idée qui est montrée à travers ces images. Il s'agit donc de marquer de manière très claire un arrêt, un arrêt CFF et d'attirer la population, les gens, qu'il y a cet arrêt-là, pour les encourager à l'utiliser.

La réalisation de cet arrêt Lancy-Pont-Rouge est prévue pour la fin du mois de décembre, le 16 décembre plus précisément.

**b) Acquisition des parcelles :**

**No 3232 (soit 1199 m2) située au chemin du Clos 14**

**No 1178 (1/4, soit 30,5 m2) située chemin du Clos /chemin des Semailles / Chemin Champs-Gottreux**

**No 32324 (1/2, soit 73 m2), située au chemin Champs-Gottreux, Feuille 34 de Lancy (Fr. 990'000.--)**

=====

M. BAERTSCHI présente le sujet : Comme vous le voyez sur le plan, la commune est amenée à acheter 3 parcelles contiguës afin de pouvoir construire un immeuble. Le vendeur est l'hoirie Demotz-Regat. Cette vente s'inscrit dans le plan localisé de quartier adopté en 1992, plan localisé de quartier qu'on appelait celui de la parcelle Adroit. Une expertise a été entreprise sur la valeur du terrain et de la maison qui s'y trouve : Fr. 610'840.-- pour le terrain, pour la villa Fr. 417'000.--, une petite construction Fr. 44'400.-- et le raccordement aux services publics de Fr. 25'000.--, bref, le tout fait Fr. 1'100'000.--.

Le type d'habitat seront des Habitations Mixtes (HM), mais les calculs reposent actuellement sur des HLM. 38 logements y seront construits, avec 1,2 place de parc par logement. Après d'âpres négociations, le prix a été fixé en un total de Fr. 990'000.--.

Sur les trois appartements de la maison, deux sont encore occupés. Enfin, il est relevé que le prix du m2 reviendra à Fr. 730.--, ce qui entre parfaitement dans le plan financier. Le vote est à l'unanimité.

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

M. FOLLMY (Clichés) : Sur ce cliché, vous voyez tout d'abord l'avenue du Curé-Baud, le giratoire près de l'école En Sauvy, direction Plan-les-Ouates, vous avez le chemin des Champs-Gottreux à cet endroit-là, et le chemin des Semailles / le chemin du Clos à cet endroit-là.

En bleu, vous voyez tout ce qui est propriété de la Ville de Lancy, et vous constaterez qu'en jaune, se trouve la parcelle qui vous est proposée à l'acquisition ce soir. Donc c'est une parcelle qui est coincée entre deux autres parcelles qui appartiennent à la commune de Lancy, avec des co-propriétés au niveau des chemins, donc entre la maison principale, jusqu'au bord du chemin du Clos.

Il s'agit pour nous de pouvoir réaliser enfin le plan localisé de quartier que vous voyez ici à l'écran. Je vous resitue de nouveau la chose. Vous avez en haut l'avenue du Curé-Baud, direction Plan-les-Ouates sur la gauche, le chemin des Champs-Gottreux le long de ce plan localisé de quartier, et puis là, le chemin du Clos, chemin des Semailles.

Le plan localisé de quartier se présente de la manière suivante : vous avez tout d'abord un premier immeuble, qui se trouve proche de l'avenue du Curé-Baud, qui est actuellement en construction et réalisé par des promoteurs privés. Vous avez ici ensuite la fameuse salle omnisports qui a été refusée par votre Conseil il y a quelques mois. Puis une galette de un étage sur rez-de-chaussée, qui était prévue pour des activités qui, en réalité, ne se réalisera pas. Et enfin, vous avez sous le No 3, un immeuble de logements, et c'est cet immeuble-là que nous nous proposons de réaliser.

La parcelle que nous vous invitons à acquérir est cette parcelle qui fait toute cette surface ; donc vous pouvez voir qu'il y a un immeuble ici qu'on ne peut pas réaliser si nous ne faisons pas cette acquisition.

Donc, la commune est propriétaire de cet ensemble qui va depuis le milieu du plan localisé de quartier jusqu'au bord du chemin des Champs-Gottreux, chemin des Semailles, à l'exception donc de cette parcelle au centre qui vous est proposée ce soir.

***L'arrêté 9b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**d) Divers**

=====

M. BAERTSCHI présente le sujet : L'arrivée du tram, sur l'avenue des Communes-Réunies, obligera de démolir une villa sise au sud du groupe médical du Grand-Lancy. Le propriétaire aimerait bien rester sur Lancy et le Conseil administratif lui a proposé une des deux parcelles de Gilly que la commune possède. A suivre donc.

**10. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT –  
Séances des 6 novembre, 11 décembre 2001 et 5 mars 2002  
Rapporteurs : M. Charles PAGE et Mme Maria MALAGOLI**

---

**Séance ordinaire du 21 mars 2002****a) Aménagement du parc Navazza****b) Aménagement de la ferme-grange Navazza**

=====

M. PAGE présente le sujet : Mme Malagoli parlera de la proposition de créer un centre de rencontres dans la ferme-grange, plus en détail, et j'essayerai de vous parler de tout le reste qui porte sur 3 séances de commission, la plus ancienne remonte au 6 novembre. Je m'excuse à l'avance si cela est un peu long, mais comme le parc Navazza est une longue histoire, cela restera dans le même cadre.

*Séance du 6 novembre 2001* - Cette séance a pour but de présenter le projet de M. Henchoz, architecte-paysagiste.

En préambule, un membre de la Commission rappelle le document qu'il avait envoyé le 21 février dernier. Après discussion, il est décidé que ce document sera examiné à la prochaine séance de commission.

MM. Henchoz et Pernet sont introduits. Le premier rappelle qu'il avait présenté deux esquisses de projets. Son bureau a tenté de tenir compte des premières remarques.

L'avant-projet recadré prévoit :

- conservation maximum des plantes ;
- thème de parc public ;
- des couronnes d'arbres ;
- une surface libre de 16'000 à 18'000 m<sup>2</sup> ;
- un chemin de 3 à 4 m. de large, bombé ;
- des plantations à la limite du parc.

L'entretien nécessite une tonte tous les 15 jours. 52 points d'éclairage sont prévus, tout comme une clôture.

L'état de la végétation, qui comprend des arbres des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>èmes</sup> siècles, est satisfaisant.

M. Henchoz précise qu'il a déjà fait diverses études similaires. Une pièce d'eau n'est pas indiquée.

En ce qui concerne l'eau de pluie, un drainage est prévu. On peut poser un platelage et une adjonction de copeaux et de sciure.

Le terrain, pour accueillir, éventuellement tentes ou carrousels, serait retravaillé sur 30 cm.

L'enlèvement des copeaux suscite quelques inquiétudes, alors qu'il est expliqué, à un commissaire, que le sol est argileux-calcaire recouvert d'environ 40 cm. de terre.

Les travaux « non compris dans l'estimatif » ont trait aux incertitudes liées au sous-sol. Notre hôte estime que le surcroît de coûts, pour assurer des manifestations, devrait demeurer réduit. Le parc aura 3 accès.

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

Après avoir remercié nos hôtes, le Président passe la parole à M. Rudaz, collaborateur de notre Service des travaux et constructions. M. Rudaz a fait une étude sur l'aménagement de la grange située dans le parc. Il prévoit, au rez-de-chaussée, des salles de réception, cuisine et un office. A l'étage, une salle de spectacles + coulisses, bar et foyer.

Ce projet coûterait entre Fr. 1 million et Fr. 1,5 million. Il vise à mettre le bâtiment original en valeur. A une commissaire s'inquiétant d'un trop grand nombre de salles, il est répondu qu'il y a un besoin réel.

*Accès et circulation* : Un ingénieur conseil a été chargé d'étudier la situation. En cas de manifestations, il prévoit plusieurs mesures : interdiction du transit. Il relève qu'à Marignac, il y a la concurrence de la piscine, ce qui n'est pas le cas à Navazza.

Les cortèges et les parkings ne devraient pas non plus poser de problèmes. Un commissaire, habitant le quartier, estime que ce rapport est irréaliste. Il relève que le quartier a déjà des problèmes de trafic et que beaucoup de chemins n'ont pas de trottoirs.

L'idée d'une commissaire de faire passer les cortèges par des chemins pédestres ne semble pas opportune.

Les travaux dureraient une année. Le Conseiller administratif rappelle que les promotions se dérouleront dorénavant toujours à Marignac.

MM. Côte, Rudaz et Deschenaux, collaborateurs de notre administration, ont assisté à la séance.

*Séance du 11 décembre 2001* – Avant que le Président donne la parole à un commissaire pour présenter le projet qu'il a adressé au Conseil administratif, un autre commissaire s'étonne de cette procédure qui ignore le Conseil municipal et ses commissions.

Le commissaire incriminé rappelle que ce projet a été l'objet d'une présentation antérieure au groupe de l'Agenda 21.

Par son intervention, il veut lancer un débat. Il cite différentes actions en Europe ainsi qu'à Neuchâtel. En France, on met sur pied des maisons de l'environnement. A l'aide de plans, il propose quelques idées dont un parc horticole, des plantations, des vignes, etc. La ferme pourrait abriter différentes activités, comme par exemple, le comité de pilotage de l'Agenda 21. Le projet conserve la protection du site, qui doit être transmis aux générations futures.

Un commissaire relève que les propositions sont intéressantes en ce sens, qu'il n'est pas nécessaire d'aménager un parc classique, Lancy en ayant déjà plusieurs.

Un autre commissaire pense que le projet est trop complexe, une autre le juge imposant, voire irréalisable. Il leur est répondu que l'idée de base est de faire, de ce parc, le quartier général du développement durable.

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

L'auteur du projet pense à une collaboration avec l'école de Lullier et des familles qui souhaitent avoir des jardins.

Le Président suggère de proposer les éléments thématiques du projet à M. Henchoz, chargé de l'étude d'aménagement du parc.

Un commissaire revient à la charge, soulignant que le projet relève plutôt d'un plan mondial. Il est souhaité de transmettre ce projet au comité de pilotage de l'Agenda 21, ce sera fait. Le Conseiller administratif délégué souhaite, quant à lui, ne pas prendre trop de retard.

*Séance du 5 mars 2002* – Le Conseiller administratif souhaite que l'on se prononce sur l'aménagement du parc, sans attendre de le faire sur la grange.

Le commissaire, ayant présenté le projet de la séance du 11 décembre, relève que le groupe de pilotage de l'Agenda 21 ne s'est pas encore prononcé. Après discussion, les commissaires votent pour une discussion simultanée des deux objets.

Je n'aborderai de cette discussion que l'aspect du parc, ma collègue, Mme Malagoli, présentant le projet de l'aménagement de la grange.

Il est à noter que l'accès à la grange pourrait avoir une influence sur le parc : aménagement de la chaussée et places de parc. L'accessibilité, telle que prévue, au parc n'est toujours pas acceptée.

En outre, il est demandé des informations précises sur le fait que l'Institut International de Lancy, ancienne école Marie-Thérèse, ne pourrait, à l'avenir, plus nous accueillir pour les promotions.

Une autre commissaire pourrait se résoudre à accepter l'espace fête des promotions et 1<sup>er</sup>-Août si c'est vraiment indispensable. Elle ajoute que le coût paysager est trop élevé.

En l'état, la Commission estime qu'il est prématuré de passer à un vote de principe, ce qui est admis.

Mme MALAGOLI présente le sujet : Un troisième projet a été présenté lors de la séance de la commission du 5 mars, celui du parti Ecologiste. Ce groupe propose de transformer la ferme Navazza en un centre de rencontres. Pour ce faire, il faudrait des salles modulables, une petite cuisine, un aménagement audiovisuel professionnel, etc. Ces locaux pourraient être utilisés par des enseignants désirant se rencontrer pour traiter de pédagogie, par des chefs d'entreprise, pour définir des stratégies commerciales, par des partis politiques, pour tenir leurs assises et pour bien d'autres tâches similaires. L'idée a été très bien accueillie par les autres groupes et il a été proposé, au Conseil administratif, d'approfondir ce dossier.

Quant au parc, les projets qui nous avaient été proposés ont été estimés beaucoup trop chers. Il a été demandé par les commissaires que l'on traite, d'une part, l'espace de fête, indépendamment du reste de l'aménagement, et, d'autre part, qu'on analyse séparément tous les éléments contenus dans ces projets paysagers.

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

De même, l'accessibilité et la possibilité de parking dans la zone restent les points faibles à approfondir assurément.

L'aménagement du parc et de la ferme Navazza a été considéré par les commissaires comme un excellent exemple de projet soumis aux exigences du développement durable, puisque l'aspect écologique, social et économique devra être considéré simultanément.

**c) Divers**

=====

M. PAGE présente le sujet : Séance du 6 novembre 2001 - Une commissaire se réjouit de la présence d'un garde Sécuritas à la déchetterie des Palettes. Le Conseiller administratif indique que le garde se montre, et donne des instructions s'il y a lieu. Cette surveillance coûte pour un week-end de Fr. 800.-- à Fr. 900.--. Nous avons en outre un projet proposé aux déchets au Service des parcs, promenades et maintenance.

Séance du 5 mars 2002 - Le Conseiller administratif distribue une brochure « Inventaire 2000 » des déchets du canton.

Il confirme qu'un audit du Service des parcs, promenades et maintenance est en cours. Le Président se réjouit de l'augmentation des poubelles et des containers. Il lui est répondu que tous les immeubles de la commune en sont pourvus. Le taux de récupération a fait un bond de 4 points.

Une commissaire précise que les immeubles de la régie Brun ont suivi l'exemple.

**11. COMMISSION SOCIALE – Séance du 21 février 2002 –  
Rapporteur : Mme Christiane LAPAIRE****a) Visite du restaurant le Croque-Note  
Présentation de l'Association Trajets par M. Dupont**

=====

Mme LAPAIRE présente le sujet : M. Dupont, directeur de l'Association Trajets, dont fait partie ce restaurant, nous reçoit dans les locaux qui sont mis gratuitement à disposition par la commune, celle-ci étant propriétaire.

Cette association débute en 1977, ayant pour but de venir en aide à des personnes hospitalisées en psychiatrie, afin de pouvoir s'intégrer socialement et professionnellement.

C'est en 1979 que l'association fut créée formellement, après diverses enquêtes, vu la nouveauté à Genève et en Europe.

L'association travaille en partenariat avec Belle Idée, des centres de consultation, les CASS, l'Hospice Général et le Service du tuteur général.

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

Afin d'atteindre ses objectifs, Trajets offre une gamme de prestation, telles que :

- un service d'accueil et accompagnement psychosocial, qui permet aux personnes qui souffrent de troubles mentaux sévères et persistants, de mettre en œuvre des moyens pour favoriser leur intégration sociale ;
- un service résidentiel avec appartements individuels et collectifs, dont la résidence du Plateau, dont la commune est propriétaire, et met gratuitement à disposition à l'association Trajets, 10 personnes y habitent. Sur l'ensemble du canton, 84 logements sont loués par Trajets, mais vu l'importante demande, l'association recherche d'autres résidences ;
- le centre de jour qui contribue au développement des habilités personnelles et sociales, afin de permettre des activités de la vie quotidienne ;
- la réadaptation socioprofessionnelle qui permet à ces personnes fragiles de réapprendre les habitudes de travail et de pouvoir réaliser des apprentissages ou formations élémentaires, toujours encadrées par des professionnels ;
- les entreprises sociales telles que Trajets, restaurant dont fait partie le « Croque-Note » ainsi que le « Pleine Lune », à l'avenue du Mail ;
- Trajets jardin : maraîchage et paysagisme ;
- Trajets : imprimerie
- Trajets : bureau – service
- les loisirs et vacances dont la « Pierre Bleue » centre de vacances, situé dans la presqu'île du Cotentin

L'association compte 46 professionnels en 2001 (37 postes). Sur Lancy, Trajets accompagne 40 personnes.

Le financement de fonctionnement est assuré par l'OFAS à 61 %. Le 24 % provient de la facturation aux clients et le 11 % par des loyers, au total 96 % et le solde par des dons et cotisations.

L'association Trajets se veut d'offrir à ces malades un meilleur état de santé, une plus grande autonomie, une qualité de vie avec une certaine dignité humaine.

**c) Feed-back du groupe de travail (Association des Habitants de Lancy-Sud)**

=====

Mme LAPAIRE présente le sujet : Un groupe de travail de 3 personnes s'est constitué afin de rencontrer les responsables de l'Association des habitants de Lancy-Sud et de leur présenter diverses propositions concernant leurs besoins en locaux.

L'Association des habitants de Lancy-Sud serait d'accord d'occuper le local de « l'Oisellerie » dans un premier temps, pour une durée d'une année à une année et demie. Suivant l'évolution par rapport à l'Escargot ou au Palais de l'Equilibre. L'Association des habitants de Lancy-Sud pourrait s'installer dans un pavillon provisoire. Il est important, selon ce groupe de travail, de répondre rapidement aux besoins de l'association.

D'autre part, le collectif Palettes sollicite une subvention de la commune de Fr. 4'800.- pour un projet concernant une structure en bois qui serait montée par les jeunes du quartier et installée sur l'emplacement de l'Escargot pour tout l'été, ensuite démontée

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

et transportée à l'Expo 02 sur l'Arteplage d'Yverdon pour la journée genevoise du 14 septembre 2002.

Pour terminer, notre Conseiller administratif délégué aux affaires sociales nous informe qu'une rencontre a eu lieu en janvier entre une délégation du Conseil d'Etat, constituée de Mme Calmy-Rey, Mme Spoerri, M. Unger et le Conseil administratif. A l'issue d'une discussion sur le Palais de l'Equilibre, il a été décidé qu'un groupe de travail devait être désigné dans le but de faire des propositions sur les demandes de locaux. La cheffe de projet a été nommée en la personne de Mme Elisabeth Reusse-Decrey, ex-présidente du Grand Conseil.

**12. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 7 mars 2002 -  
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS****a) Examen des investissements prévus en matière sportive**

M. ZEHFUS présente le sujet : Un article, avec un encart consacré aux installations sportives de Lancy, paraîtra dans la Tribune de Genève à la fin du mois prochain et, il a été utile que notre commission se penche sur ce sujet. Notre Conseiller administratif délégué a mis en évidence la brochure « tous ménages » qui a été distribuée et qui recense la liste complète des équipements sportifs de la commune, de même que les sociétés sportives.

*Centre sportif des Evaux* : il est rappelé à la commission que ce centre intercommunal regroupe 5 communes. Des travaux pour agrandir le bâtiment et les vestiaires ont été envisagés et déjà évoqués à ce Conseil municipal. Il s'agit d'un investissement d'environ Fr. 3 millions. La commission ne sera pas appelée à voter, mais une trace financière apparaîtra dans le cadre du budget de fonctionnement.

Un commissaire rappelle que la Ville de Genève et la commune d'Onex utilisent énormément les terrains de football et que, malgré les réclamations d'un club de Lancy, 1/2 journée seulement leur est réservée pour les entraînements. Notre Conseiller administratif délégué a répondu qu'il y a eu une étude de base pour la répartition des quotas, mais suite aux problèmes financiers, une nouvelle étude a été faite. C'est sur cette base que la participation financière de la Ville de Genève a baissé et que celle de Lancy et d'autres communes a été augmentée.

*Bassins de natation* : outre la piscine de Marignac en plein air, il est rappelé qu'il y a 2 bassins couverts au Grand-Lancy (Bachet et En Sauvvy), respectivement de 16 et 25 m. et 2 au Petit-Lancy (Caroline et Tivoli) également de 16 et 25 m.

Le bassin de Tivoli est relativement neuf et deux ont été rénovés soit : la Caroline et celui du Bachet. Il reste celui d'En Sauvvy pour lequel un crédit d'étude a été voté et un crédit de construction, relativement lourd, sera bientôt soumis à la Commission des travaux et constructions.

La fermeture de ce bassin va poser des problèmes aux écoles et au Lancy-Natation, grands consommateurs d'heures. Il est rappelé que ce bassin était ouvert le week-end

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

au public, principalement durant la fermeture de Marignac mais cette expérience n'a pas été renouvelée. Une même installation, à disposition du public, se trouve à Plan-les-Ouates.

Actuellement, le bassin de Tivoli est ouvert au public le mercredi entre 1200 h. et 1400 h. et de 1800 h. à 2000 h. La discussion s'est poursuivie s'il fallait favoriser l'aspect loisir ou sportif en récupérant ces heures durant la période des travaux du bassin d'En Sauvvy. Des statistiques sur la fréquentation du public ont été remises aux commissaires et des pourparlers seront encore engagés avec le Lancy-Natation.

*Salles de gymnastique* : la salle omnisports du Petit-Lancy est en cours de réalisation et les écoles de Lancy sont équipées de salles de gymnastique. Ces salles sont fortement sollicitées par les groupements à but sportif ou idéal.

Une récente discussion a eu lieu avec le Conseil administratif de la commune de Plan-les-Ouates qui a confirmé son intérêt pour le développement du secteur des Cherpines et il n'est pas exclu d'y intégrer une salle omnisports.

*Secteur de Florimont* : la commune a acheté la parcelle de Florimont mais une partie des terrains appartient encore à l'Etat et les négociations pour les acheter sont en suspens. Un crédit d'étude doit être lancé pour le réaménagement total de la zone. La pelouse est à refaire. La piste d'athlétisme est en très mauvais état. Les installations (vestiaires refaits à l'époque) vieillissent et le parking est également en très mauvais état.

*Divers* : le projet ambitieux de la couverture de La Praille pour y installer des bureaux et des terrains de football a été abandonné, mais l'idée pourrait être reprise, dans le sens que les CFF cherchent aujourd'hui à revaloriser leurs terrains.

Concernant une deuxième étape aux Cherpines, celle-ci n'est pas encore prévue mais reste dans les intentions et notre Conseiller administratif délégué est totalement favorable aux projets intercommunaux.

Pour terminer, il y a quelques années, les sociétés sportives avaient été interrogées. Les responsables ne réclamaient pas forcément de l'argent mais surtout des locaux.

**b) Divers**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : *Grand prix des villes sportives* - Cette manifestation, organisée par l'Aide Sportive Suisse dans le but de récolter des fonds, aura lieu en juin 2002 à Meyrin. Il s'agit d'une rencontre interville, et il serait souhaitable que notre ville monte une équipe réunissant des membres des différents clubs sportifs de Lancy.

*F.C. Grand-Lancy et Lancy-Sports F.C.* - Quelques informations nous sont données sur les discussions entre les deux clubs dans le but de la création éventuelle d'un nouveau club et non d'une fusion. Ce projet pourrait être concrétisé pour la saison 2003 - 2004 et notre commission sera tenue au courant du suivi des discussions.

**Séance ordinaire du 21 mars 2002****13. MOTION DU GROUPE RADICAL « JARDINER SAINEMENT POUR UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE »**

---

«Jardiner sainement pour un environnement de qualité»

Vu l'ordonnance fédérale sur les atteintes portées aux sols (Osol) du 1er juillet 1998 qui fixe les modalités quantitatives et qualitatives pour garantir à long terme la fertilité du sol dans notre pays.

Vu le rapport de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) publié dans le cahier de l'environnement No 241 intitulé «Jardiner sainement pour un environnement de qualité» qui révèle l'excès en métaux lourds mesuré dans les terres des jardins potagers situés en zones urbaines.

Vu le mémoire de diplôme de M. Jean-Pascal Blanc intitulé «Etude de la fertilité des sols des jardins familiaux genevois» présenté le 15 décembre 1997 à l'Ecole d'ingénieurs horticoles et du paysage du Centre de Lullier qui relève dans ses conclusions «Les apports de matières organiques et d'engrais phosphorés doivent absolument être adaptés aux besoins des plantes; la situation à défaut d'être désespérée, est très préoccupante.»

Vu la campagne d'information et de conseil destinée aux communes, aux associations de jardinage et aux jardiniers amateurs intitulée «La nature au service du jardin» par l'OFEFP en 1999. Campagne composée d'un parcours éducatif, de panneaux d'information, de brochures explicatives, de posters d'information et d'un guide didactique.

Vu l'existence sur et à proximité immédiate de notre commune de plusieurs groupements de jardins familiaux (Chapelle, Fort-de-l'Ecluse, chemin Daniel-Ihly et Caroline) d'une surface totale de plus de 60'000 m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

- 1) D'entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'élaboration d'une campagne de sensibilisation sur le thème «Jardiner sainement pour un environnement de qualité» à l'intention des membres des jardins familiaux de la FGJF, des exploitants de jardins d'agrément et/ou potagers situés sur le territoire communal.
- 2) De prendre les contacts nécessaires auprès de la Fédération genevoise des jardins familiaux (FGJF), de l'école d'ingénieurs horticoles et du paysage de Lullier, du laboratoire cantonal d'agronomie, de l'OFEFP et de tout autre organisme compétent afin de dégager des synergies.
- 3) De présenter cette démarche auprès de l'Association des communes genevoises (ACG), afin d'évaluer les possibilités de coordination de la campagne à l'ensemble des communes du canton.

M. LANCE : Il y a l'année des méduses - Il y a l'année des hannetons - Il y a maintenant l'année des motions, qui est une tradition qui se vérifie à une année des élections.

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

Une motion pratiquement chaque mois, c'est remarquable pour leurs auteurs, mais c'est un peu lassant pour nous autres !

Je ne me fais pas de souci, le groupe Radical, par l'intermédiaire de M. Heizmann, a assez d'imagination pour nous dénicher une motion chaque mois en séance plénière, dans le but d'occuper les loisirs de nos Conseillers administratifs.

Je ne remets pas en cause le fond de cette motion qui est certainement très pertinent! Connaissant le professionnalisme et la rigueur toute militaire de M. Heizmann, celui-ci aura pris soin de prendre des renseignements « béton » pour argumenter cette motion.

Ce que j'ai de la peine à comprendre c'est que M. Heizmann fait partie de la Commission de l'environnement, présidée par M. Baertschi, lui-même très sensible à notre avenir environnemental. Je suis certain que M. Baertschi aurait très volontiers mis à l'ordre du jour ce problème lors d'une prochaine séance, surtout que ce dicastère dépend de M. Spinucci, appartenant lui-même au groupe Radical, faut-il le rappeler ?

En outre, je n'ose pas imaginer, la réaction au texte de cette motion, des utilisateurs des jardins familiaux de la Chapelle qui sont déjà très fâchés de penser qu'ils devront, dans un avenir plus au moins proche, déplacer leur petit coin de paradis.

Si le groupe Radical est à court d'idée, je lui propose de présenter, lors d'un prochain Conseil municipal, une motion demandant au Conseil administratif de préparer une campagne d'information destinée aux conducteurs de scooters, qui sont des engins, paraît-il, particulièrement polluants. Je me sens à l'aise, puisque aussi bien M. Heizmann que moi-même sommes des scootéristes invétérés.

Pour l'heure et concernant cette présente motion, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de la renvoyer à la Commission de l'environnement qui sera mieux à même de la traiter dans les meilleurs délais.

M. CAVALERI : J'aimerais demander une précision au motionnaire concernant le deuxième paragraphe de ses considérants. Il parle de rapport de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage qui dit que : jardiner sainement pour un environnement de qualité, révèle l'excès en métaux lourds mesuré dans les terres des jardins potagers situés en zones urbaines.

Je ne suis pas un grand connaisseur d'engrais et de pesticides, j'utilise de temps en temps du compost, mais, si je me souviens bien en lisant les étiquettes de la composition des engrais, je n'y ai vu ni zinc, ni cadmium, ni plomb, ni mercure. Je pense donc que, pour le sérieux scientifique de la motion, il faudrait peut-être ne pas culpabiliser les jardiniers du samedi et dimanche, en mettant sur leurs dos en fait cet excès de métaux lourds, dont ils ne sont pas responsables. Pour le reste, je pense que, vu que nous avons le temps et que nous n'avons pas discuté des broutilles précédentes, on a peut-être le temps de la renvoyer parce que c'est vrai qu'elle mérite d'être traitée avec tout le sérieux qu'il faut; peut-être qu'une commission, comme le suggère M. Lance, pourrait y passer une bonne soirée parce qu'ici, je trouve qu'il y a quelques petites failles qui font que nous ne pouvons pas l'admettre telle quelle.

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

M. BAERTSCHI : Personne ne peut être contre l'idée de jardiner sainement pour un environnement de qualité, je suis le premier à dire qu'il faut le faire. Maintenant, tout en partageant ce que vient de dire M. Cavaleri, c'est clair que les jardins de Seweso sont peut-être bourrés de choses qui ne devraient pas y être, mais ce n'est pas tout à fait de leur faute. Donc, là, il faudrait être prudent sur la culpabilisation de ces utilisateurs. Je vous rappelle que le rapport de M. Blanc dit que les jardiniers amateurs utilisent le moins possible des pesticides.

Maintenant, que faire pour une motion pour un Conseil administratif ? Je veux bien qu'elle soit renvoyée à la Commission de l'environnement, si les gens le veulent, pourquoi pas. Quand je vois ce qui est demandé au Conseil administratif, c'est d'entreprendre les démarches nécessaires, avoir une campagne de sensibilisation sur le terme jardiner, de prendre les contacts nécessaires, de présenter cette démarche auprès de l'Association des communes, c'est en effet des choses qu'il est tout à fait capable de faire. J'ai une petite brochure qui s'intitule « Suggestions pour un jardin proche de la nature » éditée par la Fédération suisse des jardins familiaux de l'année dernière, finalement cela consisterait à dire, au Conseil administratif, veuillez envoyer ceci aux jardiniers de la Commune qui ne font pas partie des jardins familiaux.

Je veux bien, une motion pour cela, c'est sortir la grosse artillerie, je n'ai strictement rien contre, que l'on fasse de l'information. Je ne suis pas extrêmement convaincu de l'utilité concrète, je vous rappelle que les 80 % des jardiniers amateurs sont étrangers, reçoivent une brochure de 55 pages qu'ils vont certainement lire avant de commencer les semis au mois de mars, sachant que pour une motion, il faut 6 mois pour que le Conseil administratif nous réponde, on aura manqué une année.

Je propose, si cela n'est pas renvoyé en commission, de ne pas appeler cela « motion », mais « résolution », qui d'ailleurs correspond plus à la définition juridique de ce qu'est une résolution. J'approuverai une résolution qui irait dans ce sens.

M. HEIZMANN : Pour moi, déjà le plus grand mérite de cette motion du groupe Radical, c'est d'ouvrir une discussion. C'est clair que quand cette motion a été faite, ce n'était pas dans le but, contrairement à ce que M. Lance affirme, de pouvoir maintenir le cap après deux mois seulement de la dernière motion déposée par notre groupe après le Palais de l'Equilibre, pour maintenir à tout prix un record dans le Guinness Book, jusqu'au mois de juin de l'année prochaine, mais c'était bien pour montrer que les jardins familiaux, à notre sens, vont au-delà de l'aspect, peut-être amateur, qu'on pourrait leur donner.

Je vous rappelle que toute cette affaire de jardins familiaux découle d'une réaction du groupe des Verts qui proposait notamment le déclassement de la zone agricole. Lors de cette discussion, où notre groupe, était fortement ébranlé de voir que les Ecologistes demandaient un déclassement de notre dernière zone agricole à Lancy, une discussion s'en est ensuivie, avec une certaine animosité, et je m'en suis excusé auprès de M. Baertschi, lors du dernier Conseil municipal, si M. Baertschi s'était senti attaqué personnellement par rapport à mes propos, qui je vous rappelle, ne voulaient pas du tout être blessants.

Je dirai qu'effectivement après ce qui a été dit, je ne vais pas maintenir à tout prix mes positions. Je crois que, si on transforme cette motion en résolution et qu'on renvoie ceci à la Commission de l'environnement, et bien c'est avec un très grand plaisir que je

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

dirai, inscrire ce texte, comme premier élément du catalogue qui, je rappelle, est en train d'être élaboré dans le cadre de l'Agenda 21.

M. PAGE : Personnellement, pour le groupe Libéral, je voudrais soutenir la proposition de M. Lance, de renvoyer ceci à la Commission de l'environnement, cela d'autant plus, que l'auteur de la motion y est prêt lui-même. Cela permettrait d'éveiller quelque chose et peut-être de ramener le débat à quelque chose de plus concret, à une solution plus pratique.

***La motion est renvoyée à la Commission de l'environnement par 27 oui - 2 abstentions.***

**14. PRESENTATION DES COMPTES 2001**

---

M. FOLLMY : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter les comptes 2001 de notre Ville.

Ceux-ci affichent une santé réjouissante. Les revenus s'inscrivent à Fr. 70,2 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 59,8 millions, soit un montant de Fr. 10,4 millions de plus que prévu. Au vu de ce résultat, nous avons été amenés, du côté des charges, à constituer des provisions supplémentaires à caractère ponctuel de l'ordre de Fr. 5,9 millions afin de neutraliser autant que faire se peut les risques liés aux chiffres communiqués par l'Etat, chiffres fondés, je vous le rappelle, sur des estimations et non sur la réalité, ceci sur recommandation de la surveillance des communes. Compte tenu de cet élément, le total des charges s'inscrit dès lors à Fr. 68,1 millions, ce qui fait ressortir un excédent de revenus de Fr. 2,1 millions.

En regard du budget 2001, nous relevons ainsi les écarts positifs suivants :

- un meilleur rendement de l'impôt + Fr. 10,0 mios (+ 20,3 %)
- des intérêts passifs plus faibles - Fr. 1,2 mio (- 21,2 %)
- des revenus divers en hausse + Fr. 0,3 mio (+ 9,4 %)

Du côté des écarts négatifs, nous avons :

- un dépassement au niveau des biens et services + Fr. 1,4 mio (+ 10,0 %)
- des charges de personnel en dépassement + Fr. 0,7 mio (+ 4,2 %)
- des provisions + Fr. 7,6 mios

Cela étant, examinons maintenant en détail les différents éléments que constituent les comptes 2001 :

**I. COMPTES DE FONCTIONNEMENT****1.1. LES REVENUS**

Leur total s'élève à Fr. 70,2 millions contre Fr. 61,8 millions aux comptes 2000, et Fr. 59,8 millions au budget 2001. La progression de 2000 à 2001 est de Fr. 8,4 millions ou de 13,6 %.

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

Comme vous le savez, l'essentiel de nos revenus provient du produit de l'impôt communal. En valeur de production brute, cette rubrique évolue comme suit en ce qui concerne les personnes physiques :

aux comptes 1999	Fr.	34,27 millions (+ 5,7 % sur 1998)
aux comptes 2000	Fr.	37,98 millions (+ 10,8 % sur 1999)
aux comptes 2001	Fr.	44,18 millions (+ 16,3 % sur 2000)
au budget 2001	Fr.	38,70 millions
au budget 2002	Fr.	40,92 millions.

Le chiffre 2001 appelle les commentaires suivants :

- impôt à la source mis à part, le chiffre 2001 se base tout d'abord sur une estimation, aucun bordereau n'ayant été émis en raison du changement de système fiscal ;
- le chiffre estimé 2001 a été réparti de manière homogène sur l'ensemble des communes, ce qui veut dire que nous ne savons pas si la progression réelle que nous constaterons ensemble en 2003 pour 2001 correspondra à celle qui a été déterminée aujourd'hui ou si, au contraire, elle se trouvera en-deçà du chiffre communiqué ou au-dessus ;
- il convient toutefois de rappeler que l'impôt des personnes physiques 2001 sera déterminé sur les revenus 2001 alors que l'impôt 2000 était basé sur les revenus 1999, ce qui fait un écart de deux ans de revenus. Il s'agit-là d'un effet de seuil qui ne se produira qu'une fois ;
- cette situation nous a amenés, encore une fois sur recommandation de la surveillance des communes, à constituer une provision de 10 %, soit un montant de Fr. 4,4 millions, sur les revenus estimés des personnes physiques afin de neutraliser tout risque en la matière ;
- en corollaire, le reliquat est à nouveau en hausse. Il comporte un risque accru du fait qu'une partie repose également sur des estimations. Dès lors, nous avons jugé bon d'augmenter la provision sur reliquat de 10% supplémentaire à 50 %, ce qui fait un montant supplémentaire de Fr. 1,5 million.

L'impôt communal qui frappe les personnes morales évolue quant à lui comme suit en terme de production brute :

aux comptes 1999	Fr.	2,19 millions (+ 25,0 % sur 1998)
aux comptes 2000	Fr.	3,67 millions (+ 67,6 % sur 1999)
aux comptes 2001	Fr.	3,60 millions ( - 1,9 % sur 2000)
au budget 2001	Fr.	2,21 millions
au budget 2002	Fr.	2,62 millions.

Quant à la taxe professionnelle, elle se présente de la façon suivante :

aux comptes 1999	Fr.	5,94 millions ( - 2,0 % sur 1998)
aux comptes 2000	Fr.	6,48 millions (+ 9,1 % sur 1999)
aux comptes 2001	Fr.	7,29 millions (+ 12,5 % sur 2000)
au budget 2001	Fr.	5,31 millions
au budget 2002	Fr.	5,80 millions.

La forte progression en 2001 de la taxe professionnelle a certainement un caractère exceptionnel, lié en partie à des contribuables importants ayant quitté la commune depuis lors ainsi qu'à des rattrapages d'années antérieures.

Examinons plus rapidement d'autres sources de revenus. A l'exception du fonds de péréquation intercommunal, en hausse de Fr. 1 million, l'ensemble des autres

## Séance ordinaire du 21 mars 2002

rubriques sont pratiquement au niveau des résultats atteints en 2000. En détail, nous avons :

- le fonds de péréquation intercommunal qui nous amène Fr. 4,18 millions, contre Fr. 3,15 millions en 2000 et Fr. 3,04 millions au budget 2001 ;
- le fonds d'équipement communal, alimenté par le quart des bénéfiques sur les ventes et adjudications immobilières, qui nous a permis de percevoir la somme de Fr. 1,52 million, contre Fr. 1,60 million en 2000. Le budget 2001 prévoyait la somme de Fr. 1,50 million. ;
- le produit des intérêts qui est en légère baisse à Fr. 2,27 millions, contre Fr. 2,33 millions en 2000 ;
- les loyers du patrimoine administratif qui ont atteint la somme de Fr. 2,73 millions, contre Fr. 2,67 millions en 2000 ;
- les revenus divers qui se sont établis à Fr. 3,31 millions, contre Fr. 3,22 millions en 2000.

### 1.2. LES CHARGES

Leur total s'élève à Fr. 68,10 millions en 2001 contre Fr. 58,54 millions en 2000, soit une augmentation de Fr. 9,56 millions correspondant à une progression de 16,3 %. Par rapport au budget 2001, les charges aux comptes 2001 sont également en hausse de Fr. 9,04 millions.

Les postes essentiels des dépenses sont les suivants :

Charges de personnel : Fr. 18,16 millions en 2001, en dépassement de Fr. 0,74 million par rapport au budget 2001. Ce dépassement est uniquement imputable au fait que nous avons avancé à l'exercice 2001, alors qu'elle était planifiée au budget 2003, l'ultime tranche de la provision pour les rentes futures du Conseil administratif actuel. Il subsiste encore au budget 2002 l'avant-dernière tranche.

Sans cet élément extraordinaire, le budget des charges de personnel aurait été globalement parfaitement respecté.

Biens et services : Fr. 15,48 millions en 2001 contre Fr. 13,68 millions en 2000, en progression de 13,2 %. En trois ans, ce poste a progressé de près de 39 %. En regard du budget 2001, le dépassement est de l'ordre de Fr. 1,4 million. Cela s'explique pour l'essentiel par la volonté déjà exprimée à plusieurs reprises de la nécessité de renforcer l'entretien courant des bâtiments. Plus de la moitié du dépassement est d'ailleurs absorbé par les écoles et les bassins de natation. Cela concerne plus particulièrement l'entretien courant, l'acquisition de mobilier scolaire, l'augmentation du prix des fluides et diverses études menées dans le cadre de futurs investissements. A noter également une augmentation des frais touchant à la récupération des déchets, qu'il s'agisse du papier, des frigos, appareils électriques / électroniques et des déchets encombrants. Autre élément : les dégâts dus au vandalisme et les frais de surveillance nécessités par cette situation contribuent à eux seuls à plus de 20% du dépassement en question.

Amortissements économiques : Fr. 10,73 millions en 2001 contre Fr. 10,42 millions en 2000 et Fr. 10,91 millions au budget 2001. Nous sommes proches du budget et il n'y a pas de commentaires particulier.

## Séance ordinaire du 21 mars 2002

Intérêts passifs : Fr. 4,48 millions en 2001 contre Fr. 4,93 millions en 2000. Le budget prévoyait la somme de Fr. 5,68 millions, soit une économie de Fr. 1,2 million. Cette réduction de charges provient pour l'essentiel à un moindre appel à l'emprunt en raison de dépenses d'investissements retardées ou différées dans le temps.

Dédommagements versés aux collectivités publiques (SIS, Evaux, ACG, SIACG, etc.) : Fr. 3,68 millions en 2001, contre Fr. 3,30 millions en 2000 et Fr. 3,50 millions au budget 2001. Ceci n'amène pas de commentaires particuliers.

Subventions : Fr. 5,37 millions en 2001, contre Fr. 4,30 millions en 2000, et Fr. 5,38 millions au budget 2001. Là aussi, il n'y a pas de commentaires particuliers.

Compensation financière aux communes frontalières : Fr. 1,33 million en 2001 contre Fr. 1,32 million en 2000.

## 2. DETTE COMMUNALE

La dette globale liée aux patrimoines administratif et financier a passé de Fr. 108,2 millions au 31 décembre 2000 à Fr. 106,3 millions douze mois plus tard, en recul de Fr. 1,9 million. En trois ans, la dette a ainsi reculé de Fr. 14,6 millions. L'autorisation d'emprunter que vous nous aviez accordée n'a donc pas été utilisée. Toutefois, les mouvements suivants ont été enregistrés :

- a) remboursements d'emprunts à court et long termes venus à échéance pour Fr. 19,0 millions
- b) amortissements financiers pour Fr. 2,1 millions
- c) nouveaux emprunts pour Fr. 19,2 millions.

Le taux moyen de la dette s'est établi à 4,30 %.

Rappelons que sur les Fr. 106,3 millions de la dette communale, Fr. 48,5 millions ou 46 % concernent les immeubles locatifs dont les charges sont couvertes par les locataires et non par les contribuables. La dette nette ainsi corrigée représente Fr. 2'234.-- par habitant.

## 3. LE COMPTE D'INVESTISSEMENT

### Les crédits votés

En 2001, le Conseil municipal a voté les crédits suivants qui chargent le compte des investissements :

- au patrimoine administratif Fr. 26,0 millions
- au patrimoine financier Fr. 13,3 millions
- soit un total Fr. 39,3 millions

Parmi les crédits votés, je vous rappelle ceux pour l'école du Petit-Lancy (Fr. 8,5 millions), la salle omnisports qui lui est associée (Fr. 10,6 millions) et l'acquisition de la galette de l'Etoile-Palettes pour le CASS (Fr. 2,5 millions) qui représentent à eux trois, avec près de Fr. 22 millions, 80 % du total. Au patrimoine financier, la rénovation des bâtiments locatifs du 8-10-12, avenue du Petit-Lancy, du groupe des Recluses et de celui de la place des Ormeaux, avec un montant de Fr. 13,2 millions représentent les 95 % du total.

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

A noter toutefois, que si le volume des crédits votés paraît élevé, il s'agit-là, pour la majorité d'entre eux, de crédits dont les travaux vont se dérouler sur deux à trois ans.

**Les dépenses effectives**

En 2001, nous avons effectivement dépensé la somme brute de Fr. 11,19 millions contre Fr. 31,20 millions prévus au budget, soit un écart de Fr. 20,0 millions de non dépensés. Les retards apportés à la réalisation de nombreux projets, liés notamment à des procédures administratives ou encore à des décisions différées, en sont les principales explications.

La répartition s'est faite de la manière suivante :

- a) Fr. 8,75 millions pour le patrimoine administratif, en regard d'un budget de Fr. 22,80 millions ;
- b) Fr. 2,44 millions pour le patrimoine financier, pour un budget de Fr. 8,40 millions.

Le montant de Fr. 11,19 millions dépensés a été couvert comme suit :

a) autofinancement par le compte de fonctionnement	Fr.	12,04 mios
b) subventions et recettes diverses	Fr.	2,27 mios
c) utilisation des réserves	Fr.	<u>- 1,84 mio</u>
Total	Fr.	12,47 mios

soit un excédent de financement de Fr. 1,28 million qui a été utilisé à réduire la dette.

**4. CONCLUSION**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

L'exercice 2001 se termine avec des chiffres étonnants. Reste encore à les confirmer. Il faudra en effet attendre la clôture de l'exercice 2002 pour savoir si le résultat 2001 va réellement se concrétiser.

Néanmoins et bien que prudents, nous demeurons confiants pour l'avenir. Même si l'année 2002 s'annonce à première vue de manière moins favorable en terme de conjoncture, il convient de relever :

1. que l'arrivée récente de plusieurs entreprises sur la Commune, telles que Procter & Gamble, Ernst & Young, qui sont génératrices d'emplois importants, devraient commencer à faire effet sur nos résultats;
2. que l'ouverture à fin octobre prochain du nouveau Centre commercial et de loisirs à la Praille, puis du Stade de Genève en 2003 et enfin le déploiement des activités de Lombard Odier en 2004 au Petit-Lancy devraient contribuer à maintenir nos finances à moyen terme.

J'ajouterais par ailleurs que les provisions que nous avons pu constituer en 2001 et au cours des exercices antérieurs devraient nous mettre, en l'état de nos connaissances, à l'abri des mauvaises surprises. Tel est en tous les cas l'objectif poursuivi.

Tout ceci autorise dès lors le Conseil administratif et votre Conseil à poursuivre les objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir :

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

- continuer à mettre un accent plus marqué sur l'entretien des bâtiments ;
- compléter et poursuivre le renouvellement des équipements ;
- investir dans les infrastructures afin de combler le retard et répondre ainsi à des besoins clairement exprimés ;
- répondre enfin, de manière plus générale, aux besoins prépondérants de la population tels que la petite enfance, l'aide sociale, l'aide à domicile ou encore le logement.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé. Mais avant de renvoyer à la commission des finances l'examen des comptes 2001, je voudrais encore profiter de l'occasion pour remercier l'ensemble du personnel pour son appui et l'effort constant qu'il a fourni tout au long de l'année et lui exprimer ainsi toute la gratitude du Conseil administratif.

Je vous remercie de votre attention.

**15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. VOLERY : J'avais posé une question, il y a 15 mois, au sujet de carcasses de voitures laissées à l'abandon, à l'angle de la route du Pont-Butin et de la route de Chancy. Je constate que ces deux véhicules sont toujours à cet endroit, même si on a ôté un peu de végétation; pour mieux les voir ?

J'ai reçu des doléances d'utilisateurs de la salle de gymnastique de l'école de la Caroline, car il y aurait un manque de propreté dans ce lieu.

Des habitants de l'avenue des Morgines se plaignent depuis un certain temps des nuisances, surtout l'hiver, des bus K et L qui sont stationnés à cet endroit. C'est spécialement le soir qu'il y a problème. Il y a bien un panneau indiquant de couper le moteur. Ma question : peuvent-ils attendre quelque chose de la Mairie ?

Une nouvelle ligne de bus traverse Lancy (ligne 20), malgré les actes de vandalisme, est-ce que la Ville va mettre à disposition des usagers des abris bus ?

Mme JELK-PEILA : Je voudrais simplement relever que lundi soir, il y a la Commission des finances pour examiner les comptes. Les comptes ne nous ayant pas encore remis, alors je ne vois pas comment entre vendredi, samedi et dimanche, nous pouvons effectuer un travail d'examen de ces comptes suffisant pour être à même d'en discuter. Quant à moi, il m'est absolument impossible, dans un délai aussi bref, de pouvoir prétendre être prête à discuter de ces comptes.

M. DUBATH : Comme la déchetterie des Palettes semble donner entière satisfaction, même aux vigiles, je demande s'il est possible d'étendre le système aux autres déchetteries sur la Commune ? Etant donné que le système de containers en sous-sol a bien des avantages.

Mme CASUTT : J'aimerais juste savoir quand les giratoires Semailles/Palettes vont être recouverts d'une surface lisse, parce que lorsqu'on roule en deux roues, c'est très désagréable, voire dangereux.

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

M. PAGE : Au cours des récentes votations sur l'ONU, le compte de voix au bureau des Palettes était terminé à peu près à 12.15 heures, et le Président a dû attendre jusqu'à 14.30 h. pour que la police vienne chercher l'urne. Je trouve que cela ne sert à rien d'accélérer les choses d'un côté, si c'est pour les ralentir de l'autre. Je voudrais demander s'il ne serait pas possible que ce soit la police municipale qui recueille, je crois que cela s'est fait une fois, ces urnes dans les 3 bureaux, de façon à ce que l'on puisse libérer les gens.

M. LANCE : Je me pose souvent la question sur la présence des pompiers lors de manifestations dans nos salles communales. Je ne conteste pas l'utilité de cette présence et l'efficacité de nos sapeurs-pompiers, mais c'est surtout la disproportion entre le nombre de pompiers et l'importance de la manifestation qui m'étonne. Ces derniers mois, à deux reprises, j'ai assisté à des concerts organisés par le groupe culturel de Lancy, à l'aula du collège de Saussure. Les deux fois la salle était complètement pleine, soit environ plus de 400 personnes, et deux fois, aucun pompier n'était présent, bien que le responsable du groupe culturel en ait fait la demande.

Mardi dernier, à la salle communale du Petit-Lancy, lors de la réception des jeunes citoyens, ils étaient 35, nous étions à peu près 20 Conseillers municipaux + 20 collaborateurs de la Mairie, il y avait deux pompiers. Je ne sais pas comment s'organise cette surveillance des salles.

Encore une petite chose, vous avez reçu, sur vos tables, de la part de Mme Dilonardo, un papillon concernant la Fête du Bonhomme Hiver au Terrain d'aventures du Petit-Lancy, samedi prochain, j'invite tous les Conseillers municipaux à y participer, c'est l'un de nos devoirs également.

Mme SOLIOZ : J'aimerais aborder une question avec vous concernant cette feuille que vous avez tous dû recevoir dans vos boîtes aux lettres. Je vais essayer de parler de manière la plus transparente possible et la plus claire, sans pourtant refaire l'historique de l'initiative, dont ce papier parle.

Je ne me positionnerai pas non plus ce soir sur la méthode, certes un peu cavalière, mais tout de même démocratique, donc je n'ai rien du tout contre le fait d'avoir mon nom sur cette feuille, par contre, je me positionnerai sur le contenu du texte, et plus particulièrement une phrase :

*« Le Conseil municipal ne transmet rien aux autorités cantonales, il confisque le vote des Lancéens, et ignore la volonté populaire, alors que la loi le lui ordonne ».*

J'aimerais m'exprimer honnêtement, en osant parler de manipulation d'information, de mensonge par omission, de diffamation et de calomnie, en opposition totale à la déontologie, dont on devrait tous faire preuve dans ce Conseil municipal.

J'aimerais simplement vous dire, M. Baertschi, qu'il ne faut pas nous prendre pour des imbéciles. Si l'objectif, les conséquences du vote étaient de confisquer le vote des Lancéens ou d'ignorer la volonté populaire, les Conseillers municipaux ne se seraient pas positionnés négativement sur cette résolution. Tout comme vous, d'autres ont des intentions de se faire réélire, et clairement, ils ne l'auraient pas fait à ce moment-là.

Donc, est-ce que le Conseil municipal a confisqué le vote populaire des Lancéens ? Non, ceci nous a été confirmé ce soir par M. Föllmi. Est-ce que le Conseil municipal a voulu confisquer le vote populaire des Lancéens ? Non. J'aimerais revenir sur le procès-

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

verbal de la séance du dernier Conseil municipal, où Mme Jelk-Peila vous a clairement précisé, lors de sa synthèse de rapport de commission, je répète : « *si le Conseil municipal ne votait pas le projet, le Conseil d'Etat devrait se positionner dessus* ».

En séance même du Conseil municipal, il y a une remarque de M. Pasquier qui disait : « *vu le vote négatif, il s'agit bien de ne rien transmettre à personne* ». Non, a répondu le Conseil administratif, la résolution va être transmise au Conseil d'Etat, avec préavis du Conseil municipal et même si celui-ci est négatif, donc, il s'agissait d'un préavis du Conseil municipal sur l'initiative. Sur ce point-là, le Conseil municipal n'a absolument pas trahi les positions qu'il avait prises jusque là, puisque jusque là, il s'était clairement positionné contre l'initiative, et avait pour ceci, développé un contre-projet, que le peuple a par ailleurs accepté.

Pour terminer ce que j'avais à vous dire ce soir, M. Baertschi, pourriez-vous m'expliquer sur quoi exactement porte le recours au Tribunal administratif, puisque l'initiative a bel et bien suivi le processus démocratique ? J'aurais aussi aimé que vous le précisiez dans cette feuille. Ensuite, j'aurais aimé que vous précisiez clairement, ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est-à-dire que nous n'avons absolument pas confisqué le vote des Lancéens, et pas non plus, ignoré la volonté populaire. Au contraire, nous avons tenu compte de cette volonté jusqu'au bout, avec la réalisation de ce contre-projet.

Et enfin, je regrette profondément que vous, M. Baertschi, qui êtes certainement un Conseiller municipal hors pair, dans son désir immodéré de parvenir enfin au Conseil administratif l'année prochaine, utilise de tels moyens, tels que la diffusion d'un papier totalement mensonger.

M. BAERTSCHI : Je me permets de répondre. Je voudrais simplement rappeler à Mme Solioz que je suis intervenu ici en tant que représentant des Verts, qui avait peur de voir le vote qui s'est passé. C'est bien dans ce cas-là que je suis intervenu, pour dire que nous n'avions pas à confisquer, nous n'avions pas à dire non parce que la loi, comme vous l'avez lu aussi sur le tract, dit que le Conseil municipal doit approuver la résolution que le Conseil administratif lui a proposée, la loi est parfaitement claire, et pour moi, il n'y a pas de doute.

Maintenant, c'est évident que c'est une chose difficile, quelque part, on est contre ce que vote le peuple, mais on doit quand même dire oui. Je n'y peux rien, c'est la loi qui est comme cela. Je pense que, dans un état de droit, nous sommes soumis à la loi, c'était le sens de mon intervention. Quant à l'intervention que j'avais faite avant la réaction de Mme Jelk-Peila, c'était une intervention de droit lancée de 300 km. de Genève par téléphone par quelqu'un qui s'y connaît, mais qui n'avait évidemment pas sous les yeux les lois, c'est pour cela que je l'avais mentionné, quand j'avais entendu le Conseil administratif dire qu'il allait transmettre au Conseil d'Etat une résolution qui avait été refusée. Alors, c'est comme si on vous dit : nous vous informons que nous vous donnons Fr. 3'000.--, que vous ne recevrez pas. Pour moi, c'était sémantiquement pas possible de transmettre une chose qui avait été refusée. La preuve d'ailleurs, c'est que, sur le site Internet de la Commune de Lancy, on n'en parle pas du tout.

Maintenant, le tract émane de l'Association lancéenne d'urbanisme, mais il est bien normal qu'une association lancéenne d'urbanisme, qui a lancé l'initiative, et qui est,

**Séance ordinaire du 21 mars 2002**

vous le rappelle, un groupe de pression, utilise le Conseil municipal, qui est un Conseil municipal public, pour dire à ceux qui ont voté, et qui sont les représentants du peuple, qu'ils ne sont pas d'accord avec la décision du Conseil municipal. Maintenant, qu'on soit d'accord ou pas, tout le monde a le droit de faire ceci, et si vous estimez qu'il y a diffamation, si vous estimez qu'il faut attaquer cette association, je vous en prie, faites quelque chose, essayez de trouver quelque chose, pour montrer, ô combien, vous avez été diffamés, calomniés, traînés dans la boue. Je ne vois rien d'autre que l'exercice périlleux certes, difficile pour certains, de la démocratie, et j'aurais trouvé quand même incroyable, de la part des initiants qu'ils ne réagissent pas à une telle décision.

Mme BOUNOUS : J'ai l'impression qu'on joue beaucoup sur les mots. Comme l'a dit ma collègue, pour vous faire mousser, vous feriez n'importe quoi, de toute façon, et vous êtes le Président de cette association, donc vous en êtes responsable. Je ne vous dirai qu'une seule chose, que je n'ai pas encore dite, les chiens aboient, les caravanes passent, donc allez-y, vous allez à l'abattoir.

M. FOLLMI : J'ai une réponse à M. Volery par rapport à ses quatre questions. Cela concerne les bus K et L à l'avenue des Morgines. C'est un problème assez récurrent qui nous est posé régulièrement par différentes personnes. Il est vrai que là-bas, les bus K et L s'arrêtent et font la remise à l'heure, et que cela gêne effectivement les gens qui y habitent, et notamment la circulation.

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès des TPG pour trouver une autre solution, pour essayer de voir s'il y avait pas moyen de placer cette remise à l'heure ailleurs, sur une autre route. Les TPG nous ont fait quelques propositions qui n'étaient franchement pas satisfaisantes, et pour l'instant, il n'y a pas encore eu de solution qui a été trouvée.

Concernant maintenant les comptes 2001, Mme Jelk-Peila, je suis bien conscient que le délai est court ; d'ailleurs, avant de partir, je demanderai aux membres de la Commission des finances de bien vouloir prendre leur enveloppe, tout est prêt. Je sais bien que les délais sont courts, mais j'estime qu'en consultant ces comptes, vous verrez qu'ils sont suffisamment clairs, je l'espère en tout cas

M. SPINUCCI : Une réponse à M. Dubath. Nous venons de recevoir une autorisation de construire pour l'aménagement d'une nouvelle déchetterie. Cela se passera à la place des Ormeaux, en remplacement de celle qui existe et qui, comme l'ancienne des Palettes, ne donne pas du tout satisfaction. Les travaux sont actuellement mis en soumission, et je pense que nous pourrons exécuter ceux-ci au début du mois de mai.

Mme Casutt, la mise en place d'un tapis de roulement aux deux giratoires Palettes/Semailles et Palettes/Curé-Baud, sera mis en place dès les beaux jours, lorsque la température au sol sera suffisamment élevée pour exécuter ce travail.

Mme DANCET : Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une excellente fin de soirée.

La séance est levée à 22 heures 20.

**La Secrétaire :**

**Annick BOUNOUS**

**La Présidente :**

**Mariefrance DANCET**